

**LA NOUVELLE EQUATION LIBANAISE : LE ROLE
CENTRAL DES CHRETIENS**

Rapport Moyen-Orient N°78 – 15 juillet 2008

TABLE DE MATIERES

SYNTHESE	i
I. DOHA, VICTOIRE ET HEURE DE VERITE POUR LES CHRETIENS	1
II. LES LENDEMAINS DIFFICILES DE LA GUERRE CIVILE	2
A. LA DECAPITATION ET LA STAGNATION DES GRANDS MOUVEMENTS CHRETIENS	2
B. UN RETOUR DES LEADERS SANS RENOVATION DES INSTITUTIONS PARTISANES.....	4
III. LES STRATEGIES CHRETIENNES APRES LE RETRAIT SYRIEN	6
A. LES DEFIS ET AMBIGUITES DU COURANT PATRIOTIQUE LIBRE.....	6
1. L'isolement d'Aoun à son retour au Liban	6
2. L'entente paradoxale avec le Hizbollah.....	7
3. D'une entente sur des principes généraux à une véritable alliance.....	10
4. Le repli sur la communauté ou la banalisation du mouvement aouniste	11
5. L'échec des ambitions présidentielles d'Aoun	13
B. LE JEU D'ALLIANCES PRECAIRE DES CHRETIENS DU 14 MARS	15
C. L'EGLISE EN POLITIQUE : UNE STRATEGIE PRESIDENTIELLE.....	18
IV. LE PRESIDENT : TROISIEME VOIE, CONTREPOIDS OU HOMME DE PAILLE ?	20
V. CONCLUSION	24
APPENDICES	
A. CARTE DU LIBAN	25
B. TEXTE DE L'ACCORD DE DOHA	26
C. TEXTE DE L'ACCORD DE TAEF	27
D. TEXTE DE L'ENTENTE ENTRE LE CPL ET LE HIZBOLLAH	32
E. A PROPOS D' INTERNATIONAL CRISIS GROUP.....	35
F. RAPPORTS DE CRISIS GROUP SUR LE MOYEN-ORIENT/ L'AFRIQUE DU NORD	36
G. CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CRISIS GROUP.....	38

LA NOUVELLE EQUATION LIBANAISE : LE ROLE CENTRAL DES CHRETIENS

SYNTHESE

Les Chrétiens du Liban, dont le poids politique s'est considérablement érodé au cours des dernières décennies, sont aujourd'hui amenés à jouer un rôle décisif. L'accord de Doha, signé en mai 2008 au lendemain de la prise de Beyrouth Ouest par le Hizbollah, offre à la communauté chrétienne l'occasion de retrouver une place importante sur l'échiquier politique et de mettre en avant des revendications longtemps ignorées. Déjà, les Chrétiens ont obtenu des portefeuilles clefs dans le nouveau gouvernement formé le 12 juillet 2008. Mais l'accord de Doha va bien au-delà.

L'accord de Doha a ouvert la voie à trois changements importants. Tout d'abord, en facilitant l'élection à la présidence de Michel Sleimane, jusque là commandant de l'armée libanaise, il a permis à la communauté de recouvrer une institution clef qui lui revient de droit, mais dont l'influence effective a été considérablement affaiblie par les événements qui ont secoué le pays depuis 2004. Le nouveau président sera courtisé par l'ensemble de la scène politique, soucieuse des choix qui seront les siens sur les principaux dossiers de son début de mandat, à savoir l'initiation d'un dialogue sur une stratégie de défense nationale (devant à terme intégrer les armes du Hizbollah), la préparation des élections parlementaires de 2009, et la redéfinition des relations syro-libanaises fondées sur le respect mutuel de la souveraineté.

Ensuite, l'accord de Doha pose les bases d'une loi électorale plus favorable aux Chrétiens. Jusqu'à présent, le découpage des circonscriptions obligeait la vaste majorité des candidats chrétiens à forger des alliances avec les grands partis musulmans, dont l'électorat faisait pencher la balance. Désormais, la plupart des députés chrétiens seront élus dans des circonscriptions dominées par leur propre communauté. Ceci leur confèrera une capacité d'arbitrage entre le pôle dominé par le Courant du futur (sunnite) et celui constitué autour du Hizbollah (chiite). Dans un système dans lequel le poids respectif des formations politiques au sein du Parlement se reflète dans la composition du gouvernement, le vote chrétien s'avèrera

déterminant dans l'émergence d'un nouveau rapport de force – à moins, bien sûr, que des violences ou irrégularités massives n'empêchent la tenue du scrutin ou n'entachent sa légitimité.

Enfin, la phase qui s'ouvre se traduit par la réaffirmation de revendications chrétiennes fondamentales, reprises par le président Sleimane dans son discours d'investiture et brandies par le général Michel Aoun, leader autoproclamé de la communauté, dans une plateforme électorale visant à rassembler une large coalition chrétienne. Parmi ces revendications figurent des réformes longtemps ajournées de l'appareil d'Etat (notamment sa décentralisation), le renforcement de la présidence, une meilleure représentation des Chrétiens dans la haute fonction publique, un rejet de la naturalisation des Palestiniens et une aide au retour des déplacés et exilés chrétiens. Ces thématiques, qui préoccupent les Chrétiens de longue date, n'ont jamais été à ce point au cœur du débat. Le besoin pour les grands acteurs musulmans de courtiser – ou fidéliser – des alliés chrétiens suggère que certaines d'entre elles pourraient enfin être satisfaites.

Pour la communauté chrétienne, ces dynamiques constituent potentiellement un changement de taille. En effet, la formule trouvée en 1989 pour mettre fin à la guerre civile qui ravageait le pays depuis 1975 consacra un rééquilibrage du système politique qui lui était profondément défavorable : le président y perdait plusieurs de ses prérogatives, tandis que le nombre de sièges parlementaires réservés aux Chrétiens était ramené de 60 à 50 pour cent. La période qui s'ensuivit, marquée par une occupation militaire syrienne et une répression systématique des mouvements souverainistes chrétiens, conduit à la décapitation et au désarroi de ces derniers. S'ajoutant à l'hémorragie démographique dont les Chrétiens ont souffert pendant les années de guerre, ces revers vinrent nourrir un sentiment diffus de dépossession qui structure jusqu'à ce jour l'imaginaire de la communauté.

Le retrait des Syriens en 2005 permit le retour des grands leaders chrétiens et la réémergence de revendications d'autant plus vigoureuses qu'elles avaient été longtemps étouffées. La scène politique chrétienne se scinda alors en deux. D'un côté, les Forces libanaises de Samir Geagea et les Phalanges d'Amine Gemayel misèrent sur l'élimination de toute influence syrienne résiduelle, se joignant aux alliés syriens de naguère (une majorité de Sunnites et de Druzes) et mobilisant la communauté internationale autour de la nécessité de restaurer un Etat libanais souverain, grâce à un tribunal international chargé de juger l'assassinat de l'ancien premier ministre Rafic al-Hariri, imputé à Damas, et au désarmement du Hizbollah. De l'autre, le Courant patriotique libre du général Aoun se focalisa sur la contestation du système politique dans son ensemble, rompant son isolement initial par une entente polémique avec le Hizbollah, principal relais de la Syrie au Liban.

Pour les premiers, la réalisation des revendications communautaires chrétiennes était reportée à l'achèvement d'une « révolution » souverainiste dont devait émerger un Etat fort. Pour le second, c'est au contraire une puissante alliance, avec un acteur flexible sur tou-

tes les questions autres que le statut de ses armes, qui devait permettre de protéger et de promouvoir les intérêts immédiats de la communauté. Au-delà, l'émergence d'un leader chrétien incontesté (soit le général Aoun lui-même) devait permettre, à partir du contrôle de la présidence, d'amorcer une refonte du système politique.

La partie est encore en train de se jouer, chacun faisant valoir son bilan et dénigrant celui de l'adversaire. Les élections parlementaires de 2009 révéleront néanmoins l'état des forces en présence. En ce sens, l'électorat chrétien, dont les orientations sont de loin les moins prévisibles du champ politique, a un rôle décisif à jouer. Il sera peut être en mesure de faire avancer des revendications qui lui ont longtemps été chères et d'assurer que l'arbitrage des conflits politiques passe par les institutions et non à leurs dépens – par les urnes plutôt que par les armes. Venant dans le sillage d'une guerre civile meurtrière et d'une autre à peine évitée, ce serait en soi déjà une remarquable réussite.

Beyrouth/Bruxelles, 15 juillet 2008

LA NOUVELLE EQUATION LIBANAISE : LE ROLE CENTRAL DES CHRETIENS

I. DOHA, VICTOIRE ET HEURE DE VERITE POUR LES CHRETIENS

L'accord de Doha, signé le 21 mai 2008 par l'ensemble des parties libanaises, constitue dans une large mesure un succès pour la communauté chrétienne.¹ Celle-ci a en effet rétabli la présidence de la République, institution qui lui revient de droit dans le système libanais de répartition confessionnelle des postes et qui était restée vacante depuis le 23 novembre 2007, en raison de l'échec de la classe politique à s'entendre sur un candidat de consensus. Elle a également obtenu la ratification du principe d'une réforme de la loi électorale augmentant considérablement la capacité des Chrétiens à élire directement le quota de députés que leur octroie l'accord de Taef.²

La loi en cours de discussion, contrairement aux anciennes, se fonde sur des circonscriptions étroites, grâce auxquelles la majorité des candidats chrétiens pourront se faire élire sans recourir à des alliances avec des partenaires musulmans. L'autonomie des futurs députés et leur aptitude à exprimer des revendications strictement chrétiennes n'en seront que plus grandes. Lors du prochain scrutin parlementaire, prévu en mai 2009, environ 40 députés seront ainsi « libérés » des contraintes d'alliances liées aux listes électorales mixtes alors qu'ils n'étaient qu'une vingtaine sous la loi précédente à bénéficier de ce statut.

Cette évolution, pourvu que des élections légitimes aient bien lieu, aura des conséquences profondes. Dans un contexte de forte polarisation opposant Sunnites et Chiites, les réflexes communautaires font que les électors musulmans sont acquis d'avance (la communauté sunnite suit, dans son ensemble, le Courant du futur dirigé par Saad al-Hariri ; la majorité des

Chiites est derrière le Hizbollah).³ Le relatif équilibre des forces qui s'ensuit donne au vote chrétien un poids inaccoutumé : celui de faire pencher la balance du pouvoir en faveur de l'une ou l'autre des formations dominant les coalitions en présence sur la scène libanaise. Les jeux d'alliance des acteurs politiques chrétiens, nouveau facteur d'incertitude sur l'échiquier politique, leur permettront en principe de dépasser le rôle de simples auxiliaires des grands partis musulmans. Aussi, la victoire que Doha a donnée à la scène politique chrétienne, c'est la restitution d'une certaine capacité d'arbitrage.

Or les enjeux sont considérables. A l'occasion du scrutin de 2009 se dessineront les rapports de force qui régiront la scène politique libanaise, bouleversée par la crise qui se déroule depuis la prolongation en 2004 du mandat du président pro-syrien Emile Lahoud, la ratification concomitante de la résolution 1559 du Conseil de sécurité de l'ONU visant au désarmement du Hizbollah et l'assassinat quelques mois plus tard de l'ancien premier ministre Rafic al-Hariri.⁴ Les élections parlementaires de 2005 furent marquées par des réactions aussi passionnelles que conjoncturelles (rejet de l'influence syrienne ; refus, à l'inverse, de l'ingérence américano-française à l'origine de la résolution 1559 ; craintes chrétiennes face à une vaste alliance électorale musulmane).⁵ Les véritables raz-de-marée électoraux dont profitèrent le leader chrétien Michel Aoun et le fils de Rafic al-Hariri, Saad, ont peu de chances de se répéter, après trois années de désillusions.

Pour chaque camp, il s'agira en 2009 de démontrer sa popularité, d'asseoir sa prétention à imposer une certaine vision du Liban, et de s'en donner concrètement

¹ Cf. Annexe B.

² Cf. Annexe C. L'accord conclu en 1989 dans la ville saoudienne de Taef mit fin à quinze ans de guerre civile. Il instituait un nouvel équilibre politique dans lequel les Chrétiens se voyaient attribuer 50 pour cent des sièges du Parlement.

³ Sur la mobilisation par le Hizbollah de la quasi-totalité de la communauté chiite, à la faveur des tensions engendrées par la crise, cf. le Rapport Moyen-Orient de Crisis Group N°69, *Hizbollah and the Lebanese Crisis*, 10 octobre 2007.

⁴ Sur les origines du conflit, cf. le Rapport Moyen-Orient de Crisis Group N°39, *Syria after Lebanon, Lebanon after Syria*, 12 avril 2005.

⁵ Sur ces questions, cf. le Rapport Moyen-Orient de Crisis Group N°48, *Lebanon: Managing the Gathering Storm*, 5 décembre 2005.

les moyens, à travers le poids gagné au Parlement. Dans le système politique libanais, les rapports de force qui s'imposent au sein du législatif déterminent en outre la composition de l'exécutif. Du scrutin découlera directement la nature du gouvernement, avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer sur les différentes dimensions du conflit.⁶ En somme, la remise en question de la *Pax Syriana* instaurée au lendemain de la guerre civile a conduit depuis 2005 à rebattre les cartes et à renégocier les règles du jeu – moment fluide de transition que les prochaines élections devraient considérablement clarifier. La capacité d'arbitrage des Chrétiens, dans ce contexte, leur donnera une importance déterminante.

II. LES LENDEMAINS DIFFICILES DE LA GUERRE CIVILE

Pour comprendre les enjeux qui agitent aujourd'hui la scène chrétienne (restauration des intérêts communautaires, rapport à la Syrie, choix des alliés stratégiques), il convient d'en revenir à deux moments clés de la transition. Il s'agit d'une part de la sortie d'une guerre civile dont les Chrétiens se perçoivent comme les grands perdants. D'autre part, la fin de l'ère syrienne crée une occasion à saisir, tout en révélant l'état de désorganisation et de désunion du leadership chrétien.

A. LA DECAPITATION ET LA STAGNATION DES GRANDS MOUVEMENTS CHRETIENS

La fin de la guerre civile a consacré l'échec des grands acteurs chrétiens dans leur mission autoproclamée de protection de leur communauté, notamment face à un voisin syrien perçu comme particulièrement menaçant. L'accord de Taef, qui réduisit considérablement les pouvoirs du président et servit à justifier la pérennisation de la présence militaire syrienne,⁷ n'est qu'un aspect du traumatisme ressenti alors par les Chrétiens. On parle plus généralement de *ihbat* (frustration) chrétien, pour qualifier ce sentiment intense de spoliation communautaire due à une perte d'influence politique consécutive à la guerre civile – et ce malgré le maintien d'une influence culturelle et économique bien réelle. L'*ihbat* chrétien procède simultanément d'un sentiment de dépossession né de l'accord de Taef, des craintes existentielles liées à l'érosion du poids démographique de la communauté, et du bilan des différents gouvernements présidés dans l'après guerre par Rafic al-Hariri.

Ce dernier est particulièrement critiqué pour le décret de naturalisation qui, en 1994, permit à un certain nombre de Palestiniens et de Syriens à dominante sunnite d'obtenir la nationalité libanaise, pour la gestion du dossier des déplacés chrétiens de la guerre civile,⁸ et pour les lois électorales désavantageuses aux

⁶Un responsable du 14 mars fait ainsi le lien avec la question des relations libano-syriennes. « La Syrie a réalisé ces trois dernières années que la seule façon de vraiment contrôler le Liban se fait à travers une majorité parlementaire. Les Syriens ont vraiment perdu le Liban quand ils ont perdu cette majorité ». Entretien de Crisis Group, Ghattas Khoury, conseiller de Saad al-Hariri, Beyrouth, 4 juillet 2008.

⁷L'accord de Taef prévoyait une présence de deux ans seulement des troupes syriennes sur l'ensemble du territoire libanais, le temps de la ratification de réformes politiques, de la formation d'un gouvernement d'entente et de l'élection du président de la République. Ces conditions remplies, les troupes syriennes étaient supposées se redéployer dans la région de la Bekaa. Mais la plupart des clauses de Taef ne seront jamais appliquées.

⁸Durant la guerre civile, un certain nombre de Chrétiens ont été contraints de quitter leurs villages, notamment dans la région du Chouf. En dépit de la mise en place d'un ministère

Chrétiens adoptées de 1992 à 2000.⁹ Qui plus est, à partir de la fin des années 1980, la domination syrienne a considérablement affaibli le leadership chrétien issu de la guerre civile, tout en empêchant la structuration d'une nouvelle élite chrétienne. Alors que les leaders finissent en exil ou en prison, leurs bases militantes sont réprimées et s'installent dans une attitude attentiste.

Première force privée de tête : le mouvement aouniste. Entre octobre 1989 et octobre 1990, Michel Aoun, alors à la tête de l'armée libanaise, rejette Taef et lance coup sur coup ses troupes contre les Forces libanaises (FL) et l'armée syrienne. Il en tire une image d'homme d'Etat, s'opposant tant à l'ordre milicien qu'à la force occupante. Néanmoins vaincu, il est contraint à l'exil. Ses partisans entrent alors dans une situation de semi clandestinité. Soumis à la répression des appareils de sécurité libanais et syriens, le mouvement aouniste se cantonne alors à un activisme étudiantin, protestant sur les campus contre l'occupation syrienne.¹⁰ Le mouvement renonce à toute institutionnalisation pour moins prêter le flan à la répression.¹¹ Réticent à déléguer une part quelconque de son autorité, de crainte que des leaders concurrents n'émergent sur le terrain et ne s'autonomisent, le général en exil ne fit rien pour encourager une action plus organisée, laissant les structures du parti en veilleuse dans l'attente de son retour.¹²

Quant aux Forces libanaises, formées en 1976 en réaction à la présence palestinienne armée au Liban, elles sortent renforcées des combats des années 1980, mais déchantent rapidement à l'issue du conflit. En souscrivant à l'accord de Taef, elles font ostensiblement le pari « de l'Etat et de la paix ». ¹³ Elles se transforment en parti politique et déposent les armes en

des Déplacés, beaucoup d'entre eux n'ont pas pu rentrer dans leurs villages d'origine. Officiellement, la raison en est l'absence d'un processus de réconciliation devant faciliter leur réintégration à l'échelon local. Plus prosaïquement, les compensations financières censées accompagner leur retour n'ont pas été versées dans un nombre important de cas. La question des déplacés reste une des demandes centrales des forces politiques chrétiennes toutes tendances confondues.

⁹ Cf. ci-dessous pp. 6-7.

¹⁰ Le CPL affirme avoir subi 16 000 arrestations entre 1990 et 2005. Entretien de Crisis Group, Michel de Chevadarian, chargé des relations diplomatiques au sein du Courant patriotique libre, Beyrouth, 12 décembre 2007.

¹¹ Entretien de Crisis Group, Ghassan Moukheiber, député du bloc de Michel Aoun, Beyrouth, 8 décembre 2007.

¹² Entretien de Crisis Group, un proche du général Aoun, Rabieh, décembre 2007.

¹³ Entretien de Crisis Group, Elie Baraghid, directeur de cabinet de Samir Geagea, Miarab, décembre 2007.

échange d'une présence au sein du nouveau gouvernement. Bénéficiant initialement d'une amnistie, l'ancien chef de guerre Samir Geagea prend la direction de la nouvelle formation politique. Les années de 1992 à 1994 sont mises au profit d'un grand chantier de formation d'une nouvelle génération de cadres politique. Durant cette période, plus de 600 jeunes sont préparés à prendre la tête d'un mouvement strictement civil, à restaurer son image ternie par la guerre civile, à remobiliser sa base sociale et à convaincre que la page de l'expérience milicienne est tournée.¹⁴

Mais Geagea, poursuivi par son passé, accusé d'avoir commandité un attentat dans une église de Jounieh (acte d'accusation auquel s'ajoutera l'assassinat de personnalités politiques, dont Rachid Karamé en 1987 et Dany Chamoun en 1990) sera finalement condamné à perpétuité et incarcéré en 1994. Les Forces libanaises subissent à quelques années de distance le même sort que le mouvement aouniste : elles perdent leur figure de proue, glissent dans la clandestinité et adoptent pour cause principale le retour de leur leader.

Autre force chrétienne incontournable pendant la guerre civile, les Phalanges libanaises doivent elles aussi gérer l'absence du chef historique. Leur crise est plus ancienne et remonte à la mort, en 1982, de leur fondateur charismatique, Bachir Gemayel, père d'Amine Gemayel, l'actuel dirigeant du parti. Dans les dernières années de la guerre civile, leur leadership est alors en proie aux luttes intestines. Il est par ailleurs affaibli par la concurrence, dans le champ chrétien, des Forces libanaises, qui récupèrent nombre de ses cadres.¹⁵

Au début des années 1990, contrairement aux Forces libanaises, qui très vite entrent en collision avec Damas, les Phalanges s'accommodent de la *Pax Syriana*. Certains de ses cadres – tel que Karim Paqradooni – nouent même des relations intimes avec le régime syrien. Cette survie politique a néanmoins un coût, à savoir la montée d'un courant toujours plus profondément inféodé à la Syrie. Elles négocient donc mieux leur survie sous l'occupation syrienne mais au prix d'un assujettissement grandissant. Gemayel décrit rétrospectivement cette dynamique comme un « plan cynique et diabolique d'auto-liquidation du parti », qu'il impute à Ghazi Kanaan, responsable des services de renseignement syriens pour le Liban.¹⁶

¹⁴ Entretien de Crisis Group, Elie Khoury, conseiller auprès de Samir Geagea, Beyrouth, 11 décembre 2007.

¹⁵ Entretien de Crisis Group, Amine Gemayel, Beyrouth, 28 février 2008.

¹⁶ Ibid.

Privés de leurs chefs historiques, les forces politiques chrétiennes n'ont pas pu, du temps de l'occupation syrienne, se restructurer et encore moins renouveler leur leadership. En 2005, la fin de la *Pax Syriana*, plutôt qu'une rénovation de la scène chrétienne, verra resurgir les mêmes protagonistes qu'à la fin de la guerre civile, leaders de forces peu institutionnalisées, dominées par des logiques de personnification du pouvoir. Jusqu'à ce jour, les crises multiples qui ont agité le Liban ont empêché, ou permis sans cesse d'ajourner, la formalisation des appareils politiques – bloquant au passage toute dynamique réelle de professionnalisation des cadres.

B. UN RETOUR DES LEADERS SANS RENOVATION DES INSTITUTIONS PARTISANES

Gemayel est le premier des trois leaders historiques à revenir sur la scène politique. Il rentre d'exil en 2000 et trouve un parti en proie à de fortes dissensions concernant le rapport à entretenir avec la Syrie. Après une période de division interne entre une aile pro-syrienne et les fidèles de Gemayel, le retrait syrien de 2005 lui permet de revenir à la tête du mouvement lors du congrès extraordinaire de décembre 2007. Les efforts entrepris en faveur d'un renouveau du parti, confiés à Pierre, le fils d'Amine, sont compliqués par son assassinat le 21 novembre 2006. A la mort de Pierre, c'est Sami, son frère, qui est chargé de redynamiser le parti, assisté en cela par son père. Les Phalanges parviennent à recruter 9 000 nouveaux membres entre 2005 et 2007, mais la tâche est difficile de l'aveu même de Gemayel. Il reconnaît ainsi « qu'en matière de restructuration, le Courant patriotique libre (CPL) et les Forces libanaises ont plusieurs longueurs d'avance sur nous ».¹⁷

Le Courant patriotique libre du général Aoun, qui rentre d'exil le 7 mai 2005, se voit confronté à d'autres défis, le principal d'entre eux étant d'encadrer la popularité initiale de son leader avec des structures encore embryonnaires. A son retour, le général est en effet accueilli et fêté par des dizaines de milliers de personnes. Le mois suivant, son bloc électoral obtient 21 des 128 sièges du Parlement. En quelques mois, le parti reçoit 44 000 demandes d'adhésion.¹⁸ Le général mobilise alors autour d'un discours populiste et *anti-*

establishment. Il dénonce la corruption, critique une classe politique représentant à ses yeux « la symbiose de l'argent-roi, du communautarisme et de l'ordre milicien », et appelle à des réformes profondes.¹⁹

Mais le CPL n'était « pas prêt à absorber la masse qui s'est jetée sur lui en 2005 ».²⁰ Au lieu de construire un parti à proprement parler, le général se positionne toujours plus dans une logique de leader charismatique entouré d'un réseau de confiance fondé sur les proches parents et amis.²¹ Deux de ses trois filles sont d'ailleurs mariées à des cadres du mouvement. La montée en puissance d'un de ses gendres en particulier, Jibril Bassil, a suscité de nombreuses critiques en interne.²²

Plus généralement, trois ans après son retour triomphal, son échec à substituer des structures de parti à un mode discrétionnaire de leadership lui vaut des tensions semble-t-il de plus en plus fortes. Le conseiller diplomatique du général reconnaît qu'en matière d'organisation, le CPL reste dans l'amateurisme.²³ Certains cadres appellent à une formalisation des procédures de nomination au comité central, l'instance dirigeante du courant (du moins théoriquement).²⁴ D'autres questionnent la gestion des ressources financières du CPL, dont l'implication de certains membres dans des contrats de reconstruction de la banlieue sud suscite des accusations de corruption.²⁵ Mais les problèmes vont au-delà :

Tout l'argent du parti, y compris les récentes donations reçues durant les élections et le soutien financier offert par des expatriés libanais, a été placé

¹⁷ Ibid.

¹⁸ Un cinquième des demandes d'adhésion serait le fait de personnes de confession non chrétienne. Entretien de Crisis Group, Michel de Chadarevian, chargé des relations diplomatiques au sein du Courant patriotique libre, Beyrouth, 12 décembre 2007.

¹⁹ « Trois forces se dressent au Liban face au projet de réforme : le féodalisme politique, représenté par les notabilités traditionnelles, les chefs de guerre communautaires reconvertis en politique, et la classe politico-affairiste (...) Le Liban est désormais l'otage des élites qui sont de véritables forces d'inertie et qui ossifient son système politique. Ces forces sont regroupées aujourd'hui dans le camp dit de la majorité gouvernementale. Ce camp est en réalité celui de la symbiose de l'argent-roi, du communautarisme et de l'ordre milicien ». Michel Aoun cité dans Frédéric Domont, *Général Aoun. Une certaine vision du Liban* (Paris, 2007), pp. 49-50.

²⁰ Entretien de Crisis Group, Alain Aoun, membre du comité central du Courant patriotique libre, Beyrouth, 4 mars 2008.

²¹ Entretien de Crisis Group, analyste proche du 14 mars, Beyrouth, 9 janvier 2008.

²² Entretiens de Crisis Group, des cadres aounistes et des proches du général, Beyrouth, Rabieh, décembre 2007-mai 2008.

²³ Entretien de Crisis Group, Michel de Chadarevian, chargé des relations diplomatiques au sein du Courant patriotique libre, Beyrouth, 12 décembre 2007.

²⁴ Entretien de Crisis Group, un cadre aouniste, Beyrouth, juin 2008.

²⁵ Entretien de Crisis Group, un homme d'affaires proche du mouvement aouniste, Beyrouth, février 2008.

sur les comptes personnels de Aoun et de membres de sa famille, ou dans des institutions comme OTV [la chaîne de télévision aouniste] dirigées par l'un de ses gendres, Roy al-Hashem. Cette réalité a soulevé beaucoup de questions au sein du parti.²⁶

Le conflit qui couve entre la garde rapprochée du général et un courant réclamant plus de démocratie et de transparence au sein du mouvement s'est notamment traduit par un report au 26 octobre 2008 des élections prévues le 4 mai pour le renouvellement du comité central du CPL.²⁷

Malgré tout, un effort de structuration n'apparaît pas véritablement à l'ordre du jour. Face à l'échéance des élections parlementaires de 2009, notamment, « le général semble plus soucieux de travailler son image d'homme ayant rendu leurs droits aux Chrétiens que de la construction d'un parti ».²⁸ Parangon de la réforme et de la lutte anti-corruption, le Courant patriotique libre peine donc à mettre en place, en interne, ces dynamiques d'institutionnalisation qu'il réclame pour l'Etat. Au-delà des slogans, le mouvement n'a pas encore donné la preuve de sa capacité à contribuer de manière décisive à un processus de réforme institutionnelle en profondeur, alors que la lutte contre la corruption et la réforme des institutions sont un des principaux chevaux de bataille du général.²⁹ En lieu et place, le mouvement aouniste, de l'aveu d'un proche du général, court le risque de se transformer en « une structure de pouvoir éminemment conflictuelle, qui se referme toujours plus sur les proches de la famille et les inconditionnels ».³⁰

Quant aux Forces libanaises, elles aussi récupèrent leur leader avec le départ syrien. Samir Geagea, seul chef de guerre condamné après la guerre civile, est libéré le 26 juillet 2005 suite à une loi d'amnistie votée à une forte majorité par le Parlement (et qui aboutira également à la libération d'une trentaine d'islamistes radicaux du Nord).³¹ Contrairement au mouvement

aouniste, les Forces libanaises se concentrent d'abord sur la remise sur pied de l'appareil militant du parti. Forts de l'expérience des années de légalité (1992-1994), les cours de formations de cadres reprennent rapidement.

Dans le même temps, les FL s'efforcent de raffermir leur assise financière. Elles s'attellent à récupérer le patrimoine du parti confisqué en 1994 par les services de renseignement. Elles mettent parallèlement l'accent sur leur implantation dans la diaspora : elles ouvrent des bureaux et représentations en Afrique et dans le Golfe, au Koweït et en Arabie Saoudite, et renforcent leur présence au Venezuela, au Brésil et en Europe.³² Au niveau de leurs bases sociales, les Forces libanaises veulent s'étendre au-delà de leurs zones d'influence traditionnelles (la région de Bécharré dans le Nord et les quartiers chrétiens pauvres des grandes villes) et se livrent à d'intenses efforts de mobilisation au sein des classes moyennes urbaines, notamment dans les syndicats professionnels et les universités. Le parti est alors tiraillé entre une base encore marquée par l'expérience milicienne, et une nouvelle génération en train de se constituer.

Les trois grandes formations chrétiennes, suite au retrait syrien qui a longtemps mobilisé leurs efforts, étaient mal placées pour faire face aux défis résultants, qu'il s'agisse de la réforme du système politique ou de la défense des intérêts communautaires. Plus que jamais, les Chrétiens demeurent le bloc confessionnel le plus fragile. Contrairement aux Sunnites, aux Chiites et aux Druzes, les Chrétiens ne vivent pas sous l'autorité d'un leader (ou *zaim*) quasi-unique. Ils ne jouissent pas d'un sponsor extérieur disposé à leur fournir un appui massif, à l'instar de l'Iran et de l'Arabie Saoudite vis-à-vis du Hizbollah et du Courant du futur respectivement. La communauté chrétienne est au contraire isolée régionalement et divisée intérieurement.

En réponse à cette situation, les Chrétiens sont, plus que les autres groupes communautaires, portés vers l'édification d'un Etat fonctionnel, capable de préserver leurs intérêts et de désamorcer les rapports de force confessionnels. C'est là un projet revendiqué par l'ensemble des acteurs chrétiens, mais dont les traductions concrètes sont uniformément absentes. Pour le mettre en œuvre, il faudrait d'abord moderniser les appareils politiques et renouveler les élites. Mais dans la tourmente de l'après-2005, des préoccupations plus immédiates ont systématiquement pris le dessus.

²⁶ Un cadre aouniste cité par le magazine online *Now Lebanon*, aligné sur les positions du 14 mars, "A crumbling empire. The real reasons behind the postponement of FMP elections", 9 avril 2008.

²⁷ Entretien de Crisis Group, un cadre aouniste, Beyrouth, juin 2008.

²⁸ Entretien de Crisis Group, un proche du général, Beyrouth, juin 2008.

²⁹ « La fonction [présidentielle] n'est pas importante. C'est le rôle qui compte. Et le mien est de dénoncer et combattre la corruption, de contribuer à la réforme ». Entretien du général Aoun avec *L'Orient-Le Jour*, 17 mars 2008.

³⁰ Entretien de Crisis Group, un proche du général Aoun, Beyrouth, 24 janvier 2008.

³¹ *Le Monde*, 18 juillet 2005.

³² Entretien de Crisis Group, Elie Baraghid, directeur de cabinet de Samir Geagea, Miarab, décembre 2007.

III. LES STRATEGIES CHRETIENNES APRES LE RETRAIT SYRIEN

A. LES DEFIS ET AMBIGUITES DU COURANT PATRIOTIQUE LIBRE

1. L'isolement d'Aoun à son retour au Liban

Quand Aoun rentre de son exil parisien, il ne fait aucun secret de ses ambitions présidentielles. A cette fin, il mise sur les élections parlementaires de mai-juin 2005 pour se réinsérer dans le champ politique. Opposant chevronné au régime de Damas,³³ inscrivant son retour dans un climat de « libération » de toute tutelle syrienne, il reçoit néanmoins un accueil méfiant de la part des principaux artisans du retrait militaire syrien, rassemblés en une coalition dite du « 14 mars ».³⁴ En dépit de la participation massive du courant aouniste aux manifestations réclamant le départ des Syriens, seuls ses partisans l'attendent à son arrivée le 7 mai 2005 (le jour même où une nouvelle loi électorale est adoptée par le parlement en prévision du scrutin).³⁵

Plusieurs explications permettent de rendre compte du climat a priori hostile auquel le général doit faire face. Tout d'abord, la composante chrétienne du 14 mars, principalement les Forces libanaises et les Phalanges, voyait vraisemblablement d'un mauvais œil le retour de ce concurrent aux ambitions affichées. Quant au rassemblement chrétien de Qornet Chehwan, regroupant au sein du 14 mars un certain nombre d'intellectuels et de personnalités politiques proches du patriarche maronite,³⁶ il ne pouvait que se méfier de ce leader profondément anticlérical, dont les partisans avaient en 1989 mis à sac le siège du patriarcat à Bkerké.³⁷ Ensuite, le général opta d'emblée pour une posture offensive : ayant passé près de 15 ans en exil, il a beau jeu de souligner la corruption et la compromission qui a

caractérisé l'essentiel de la classe politique à l'époque de la tutelle syrienne, et de construire sa propre légitimité par opposition à certaines figures du 14 mars jusque-là alliés de Damas.³⁸ En cela, il s'attaquait aux fondements mêmes du discours « souverainiste » dans lequel se drapaient les forces du 14 mars.

Enfin, au-delà des symboles, sa stratégie politique s'opposait concrètement à l'ordre établi. Très rapidement, Aoun exige en effet un report du scrutin parlementaire devant débiter fin mai, le temps d'introduire une nouvelle loi électorale qu'il voudrait contraire aux intérêts des héritiers de l'ordre prosyrien.³⁹ Il souhaite un découpage territorial fondé sur des circonscriptions plus petites et de ce fait plus équitable du point de vue chrétien – et défavorable aux Sunnites, aux Chiites et aux Druzes.⁴⁰ Après l'échec de négociations en vue de la formation d'une coalition parlementaire commune entre le courant aouniste et le 14 mars, ce dernier se lie aux piliers locaux de l'influence syrienne (les partis chiites, Amal et Hizbollah) pour s'assurer une victoire écrasante lors du scrutin.⁴¹ Les quatre grands leaders communautaires musulmans (Walid Jumblatt pour la communauté druze, Saad al-Hariri pour les Sunnites, Nabih Berry et Hassan Nasrallah pour les Chiites), réunis dans le cadre d'une alliance dite « quadripartite »,⁴² se mettent d'accord pour garder l'ancienne

³³ Aoun témoigna devant le Sénat américain en 2003 en soutien à des sanctions commerciales contre la Syrie.

³⁴ Les forces du 14 mars, désignées ainsi en référence aux manifestations du 14 mars 2005 répondant à l'assassinat de Rafic al-Hariri, rassemblent des Sunnites (principalement le Courant du futur de Saad al-Hariri), des Druzes (dirigés par Walid Jumblatt) et des Chrétiens (les Forces libanaises, les Phalanges chrétiennes et le rassemblement de Qornet Chehwan).

³⁵ Entretien de Crisis Group, Ibrahim Kanaan, député aouniste, Rabieh, 28 décembre 2007.

³⁶ Fondé en avril 2001, Qornet Shehwan désigne un rassemblement de personnalités chrétiennes mobilisées aux côtés de l'Eglise en vue de la fin de l'occupation syrienne. Y figurent notamment les ministres Boutros Harb et Nayla Mouawad, ainsi que les députés Samir Frangie et Gebran Tuéni.

³⁷ Le général condamna ces débordements tout en minimisant l'affaire (archives télévisées de l'époque).

³⁸ Le général décrit les forces du 14 mars comme des « néo-opposants », ayant rejoint le combat contre l'occupation syrienne que tardivement, c'est-à-dire par opportunisme. Cité par Frédéric Domont, op. cit., pp. 49-50.

³⁹ Sur les élections de 2005 et la question de la loi électorale, cf. le Rapport de Crisis Group, *Managing the Gathering Storm*, op. cit.

⁴⁰ Il rejoint sur ce point la position de l'Eglise maronite. Le patriarche Mar Nasrallah Sfeir est en effet profondément opposé à l'ancienne loi, qui, selon l'Eglise, ne permettrait qu'à quatorze des 64 députés chrétiens prévus par la Constitution d'être élus par leur propre communauté, alors que les autres le sont dans le cadre d'alliances réduisant leur autonomie politique. Entretien de Crisis Group, un conseiller du patriarche Mar Nasrallah Sfeir, Beyrouth, janvier 2008.

⁴¹ Aoun s'est vu proposer huit députés en échange de son entrée dans une alliance avec Saad al-Hariri et les Chrétiens de Qornet Chahwan, un nombre jugé insuffisant par le Courant patriotique libre. Entretien de Crisis Group, Michel de Chadarevian, chargé des relations diplomatiques au sein du Courant patriotique libre, Beyrouth, 12 décembre 2007.

⁴² L'alliance quadripartite rassemble des représentants des quatre grandes communautés (les mouvements chiites Amal et Hizbollah, le Parti socialiste progressiste du leader druze Walid Jumblatt, le Courant du futur, ainsi que les Phalanges et les Forces libanaises). Cette alliance a été perçue par les Aounistes comme un front musulman destiné à la marginalisation des Chrétiens, les chrétiens du 14 mars n'étant à leurs yeux qu'un appendice du Courant du futur. Entretiens de

loi, foncièrement conservatrice, fondée sur des circonscriptions élargies et un système majoritaire.

Le mouvement aouniste, marginalisé, est lui aussi repris par la *realpolitik* libanaise : à contre-courant de ses propres positions souverainistes, le général s'allie avec certains des alliés les plus notoires de Damas comme Sleimane Frangié ou Michel al-Murr, évitant ainsi une déroute électorale aux acteurs de l'influence syrienne au Liban.⁴³

La coalition du général, le bloc du changement et de la réforme, obtint au total 21 sièges. Le Courant patriotique libre réalisa la surprise en engrangeant à lui seul quatorze sièges, soit la quasi-totalité des sièges réservés au Mont Liban, fief chrétien maronite. Son score est à mettre au compte, en partie, d'un réflexe confessionnel. Comme le notait Crisis Group dans un rapport paru fin 2005, « dès son retour, Aoun s'est rapidement ajusté aux dynamiques sectaires, se positionnant en tant que protecteur des Maronites – ou, plus précisément, en tant que leur ultime ligne de défense ». ⁴⁴ Mais d'autres facteurs ont joué, notamment son discours populiste anti-corruption qui résonnait parmi une communauté chrétienne se sentant mise à l'écart du pouvoir, et donc réceptive aux thèses *anti-establishment*.

Après son retour spectaculaire, suivi par le score impressionnant de sa coalition parlementaire, le général estime « prendre une stature de leader de la communauté chrétienne », ⁴⁵ ce qui ne fait que renforcer ses ambitions présidentielles. Avec quatorze députés, il pèse aussi lourd au sein du Parlement que le Hizbollah – et trois fois plus que son principal concurrent chrétien, à savoir les Forces libanaises (cinq députés seulement). Pourtant, même ce résultat électoral significatif ne parviendra pas à rompre son isolement. Lors des négociations autour de la formation, fin juin 2005, d'un nouveau gouvernement, Aoun échoue une fois encore à trouver un accord avec la majorité parlementaire du 14 mars, divergeant avec elle sur le nombre de ministres à attribuer au CPL. Il n'obtient finalement aucun poste au sein du gouvernement

Crisis Group, des cadres et parlementaires du Courant patriotique libre, Beyrouth, décembre 2007-janvier 2008.

⁴³ Le général justifia l'alliance en ces termes : « il fallait récupérer tout le monde, réconcilier les chrétiens avant de commencer à se réconcilier avec les autres ». Frédéric Domont, op. cit., p. 8.

⁴⁴ Le Rapport de Crisis Group, *Managing the Gathering Storm*, op. cit., p. 4.

⁴⁵ Entretien de Crisis Group, Alain Aoun, membre du comité central du Courant patriotique libre, Beyrouth, 25 janvier 2008.

2. L'entente paradoxale avec le Hizbollah

Le courant aouniste se retrouve ainsi sans représentant au sein du nouveau cabinet et en quête d'alliés forts. Le général réclame alors trois choses (demandes qu'il réitérera jusqu'à la signature de l'accord de Doha) : un gouvernement d'unité nationale ; l'élaboration par ce gouvernement d'une nouvelle loi électorale « garantissant la représentativité de tous », ou en d'autres termes une meilleure représentativité des Chrétiens ; et la tenue d'élections anticipées.⁴⁶ Il constitue à ce moment, face à l'alliance quadripartite, une opposition vocale mais largement dépourvue de moyens d'action concrets.

Mais la donne politique change lorsque se brise, en décembre 2005, l'alliance entre les forces du 14 mars et les partis chiites. Une polémique autour du traité devant établir un tribunal international chargé de l'affaire Rafic al-Hariri, dont les compétences ont été étendues, à la demande du 14 mars aux assassinats ou tentatives d'assassinats politiques qui ont eu lieu depuis octobre 2004, est à l'origine de cette rupture. Les ministres chiites du gouvernement refusent en effet de ratifier ce traité et entament une politique de siège vide qui a duré du 12 décembre 2005 au 2 février 2006.

La fin de l'alliance quadripartite profite à Aoun : il prend langue avec le Hizbollah dans le cadre d'une « entente » conclue le 6 février 2006.⁴⁷ Ce document est une charte de positions communes sur les grands dossiers libanais et une feuille de route pour résoudre les dossiers litigieux. Le texte rappelle la règle du consensus qui préside à l'exercice de la démocratie au Liban, allusion au pacte intercommunautaire de « vivre ensemble », qui exige que toute décision importante soit prise avec le consentement de tous ou, au moins, avec une majorité qualifiée. Surtout, il appelle à une modernisation de la loi électorale par l'introduction de la proportionnelle ; à une réforme des institutions ; et à la lutte contre la corruption. Il insiste également sur le retour des Libanais vivant en Israël, ainsi que sur le maintien du tribunal international et l'éclaircissement de la situation des Libanais disparus dans les prisons syriennes à l'époque de l'occupation. A ces conditions, il propose une normalisation des relations avec la Syrie. Enfin, il convie la classe politique libanaise à traiter la question des armes du Hizbollah à travers un dialogue national visant à définir une stratégie de défense pour le pays.⁴⁸

⁴⁶ Cf. Frédéric Domont, op. cit., p. 94.

⁴⁷ Cf. Annexe D.

⁴⁸ De fait, la mise en place d'une conférence de dialogue national permettra, pour un moment, d'apaiser la crise. Re-

A priori, l'entente apparaît problématique et contre-nature, car les positions politiques de ses deux signataires divergent profondément et sur plus d'un plan. Le Courant patriotique libre et le Hizbollah s'affichent en effet aux antipodes l'un de l'autre en ce qui concerne la résolution 1559 de l'ONU sur le désarmement des milices libanaises. Le général l'a vigoureusement soutenu, alors que le Hizbollah la voue aux gémonies. Le général ambitionne d'ailleurs de présider un Etat fort, incompatible avec l'autonomie dont jouit le Hizbollah sur le plan militaire. Ils s'opposent ensuite quant à leur appréciation de la légitimité de la résistance : alors que des cadres influents du Courant patriotique libre conçoivent volontiers, en privé, la libération des fermes de Chebaa (territoire sous occupation israélienne) et des prisonniers libanais détenus en Israël comme la condition nécessaire et suffisante d'un désarmement du Hizbollah,⁴⁹ ce dernier remet sa démilitarisation à la fin de la menace israélienne – qu'il juge du reste intrinsèque et durable.⁵⁰

Ils diffèrent encore dans leur relation avec la Syrie. Le mouvement aouniste se qualifie de « souverainiste » alors que le Hizbollah n'a pas hésité à saluer officiellement l'occupation syrienne.⁵¹ Ils se distinguent, enfin, dans leur rapport au religieux. Le Courant patriotique libre se clame laïc alors que le Hizbollah, « parti de Dieu », s'affirme en tant que « résistance islamiste ». D'ailleurs, au moment de la ratification de cette charte, les cadres aounistes n'ont cessé de souli-

groupant quatorze leaders politiques et confessionnels, elle se donne pour but de régler un à un l'ensemble des grands dossiers litigieux. Débutant au printemps 2006, l'initiative sera interrompue par la guerre israélienne contre le Hizbollah et ne sera pas réactivée à la fin des combats.

⁴⁹ Le Hizbollah a toujours distingué entre menaces directes (occupation des fermes de Chebaa, présence de prisonniers libanais en Israël, viol de la souveraineté du ciel libanais) et menaces indirectes, parmi lesquelles la « nature expansionniste » d'Israël. Entretien de Crisis Group, Mustafa al-Hajj Ali, membre du Conseil politique du Hizbollah, Beyrouth, 23 juillet 2007. Le mouvement aouniste ne prend en compte que les menaces directes (fermes de Chebaa et prisonniers). Michel De Chadarevian va jusqu'à dire que « dans l'hypothèse d'un règlement des questions des prisonniers en Israël et des fermes de Chebaa, si le Hizbollah persiste à garder les armes, alors on se rangera avec les forces du 14 mars contre le Hizbollah ». Entretien de Crisis Group, Michel de Chadarevian, chargé des relations diplomatiques au sein du Courant patriotique libre, Beyrouth, 12 décembre 2007.

⁵⁰ Mustafa al-Hajj Ali, membre du conseil politique du Hizbollah, cité dans le Rapport de Crisis Group, *Hizbollah and the Lebanese Crisis*, op. cit.

⁵¹ Le Hizbollah et les forces politiques pro-syriennes organisent à Beyrouth une manifestation massive, le 8 mars 2005, de soutien à la Syrie. Des panneaux affichaient des remerciements adressés à Damas (archives vidéo du Hizbollah).

gner que le document ainsi établi constituait une entente et non une alliance.⁵² Il y a cependant quatre manières de comprendre l'entente que le CPL a tissée avec le Hizbollah.

La première – officielle – présente l'accord comme un « pacte national », une plateforme politique commune ouvrant « un espace de dialogue sérieux pour définir une certaine vision du Liban ». ⁵³ Plus précisément, il s'agissait du point de vue du CPL de « juguler les tensions confessionnelles en désenclavant le Hizbollah, pour montrer que le conflit politique ne se réduit pas à une opposition chiite à un pouvoir dominé par les Sunnites ». ⁵⁴ De fait, pour le Hizbollah lui-même l'alliance avec le Courant patriotique libre est vitale pour rompre son isolement confessionnel dans un contexte où, à l'exception d'acteurs politiques mineurs, il a perdu tout soutien en milieu sunnite – courant ainsi le risque d'être assimilé à une milice chiite plutôt qu'à un mouvement de résistance islamiste et national. ⁵⁵ Aoun répète alors que le désarmement du Hizbollah passera par sa pleine intégration dans le jeu politique – plutôt que par une logique d'affrontement qui ne peut que le placer sur la défensive et renforcer ses liens avec la Syrie et l'Iran. ⁵⁶

La seconde explication réside dans les calculs politiques des deux signataires de l'entente. Isolé, le Courant patriotique libre se mettait en bonne position, en termes d'influence, au sein d'une coalition d'opposition comptant au total 56 députés⁵⁷ et plusieurs ministres. Un responsable aouniste commente, « pour le Hizbollah comme pour nous c'était une situation gagnante. Et nous n'avions pas d'alternative : les autres vou-

⁵² Un des députés note que les deux courants ont souvent voté séparément au Parlement. Entretien de Crisis Group, Ibrahim Kanaan, député aouniste, Rabieh, 28 décembre 2007.

⁵³ Entretien de Crisis Group, Ghassan Moukheiber, député du bloc aouniste, Beyrouth, 10 août 2007.

⁵⁴ Ibid.

⁵⁵ Sur la perte, par le Hizbollah, de la communauté sunnite, on verra : le Rapport de Crisis Group, *Hizbollah and the Lebanese Crisis*, op. cit. La prise de Beyrouth Ouest par les combattants du Hizbollah ne fera qu'accentuer le processus de polarisation communautaire. On verra à ce propos le Briefing Moyen-Orient de Crisis Group N°23, *Lebanon: Hizbollah's Weapons Turn Inward*, 15 mai 2008.

⁵⁶ Entretiens de Crisis Group, des cadres aounistes, Beyrouth, décembre 2007-janvier 2008.

⁵⁷ L'élection de 2005 donna à l'opposition 56 députés : bloc aouniste (21 députés), Amal et Hizbollah (29 députés), ainsi que différentes personnalités ou formations pro-syriennes (six députés).

laient notre tête ».⁵⁸ Aoun acquiert aussi une capacité à agir concrètement sur le système politique. Face aux Chrétiens du 14 mars qui tentent de le marginaliser en lui déniaient toute pertinence politique, il s'affirme comme un acteur impossible à ignorer. Par cette entente, Aoun imagine enfin accroître ses chances de devenir président. Son calcul est double : il doit d'abord empêcher l'accès au pouvoir d'un candidat issu ou proche du 14 mars, ce qu'une large coalition parlementaire lui permet de faire⁵⁹ ; il peut alors espérer se poser en candidat de compromis, en maintenant une ligne politique oscillant entre un agenda souverainiste face au rôle de la Syrie⁶⁰ et une position relativement tolérante vis-à-vis de la résistance.⁶¹

La troisième raison concerne la convergence idéologique des deux mouvements autour d'une rhétorique anti-corruption ainsi qu'un rejet de la politique étrangère américaine dans la région – bien que les fondements respectifs de leurs positions en la matière soient radicalement différents.

Pour le général, l'opposition aux Etats-Unis se construit autour d'un argumentaire nationaliste-confessionnel : selon un de ses proches, il serait convaincu que les Américains ont livré le Liban à l'influence saoudienne, s'exerçant par le biais de la famille Hariri, très proche de Riyad.⁶² De manière indirecte, ils auraient ainsi fait le lit de l'islamisation du pays.⁶³ C'est à travers ce prisme qu'il voit l'accord de Taef – lequel, à

ses yeux, est au cœur de la marginalisation des Chrétiens. Le soutien absolu des Etats-Unis se traduirait aussi par une volonté de faciliter la naturalisation des réfugiés palestiniens au Liban, augmentant encore le poids démographique des Sunnites.⁶⁴ Plus généralement, Aoun reproche à Washington d'avoir choisi des acteurs sunnites comme alliés privilégiés dans le monde arabe, au détriment d'une relation supposée plus naturelle avec les Chrétiens d'Orient, durement affectés par la politique américaine au Liban et ailleurs.⁶⁵ Chez Aoun, en somme, hostilité envers la politique américaine et posture confessionnelle vont de pair.

Pour le Hizbollah en revanche, l'anti-américanisme se définit par rapport à la question palestinienne et dans une logique de rejet de ce qui est perçu comme une ambition impérialiste ou hégémonique.⁶⁶

La quatrième et dernière explication porte sur les calculs confessionnels réalisés par les deux mouvements, au-delà du besoin décrit plus haut d'un « pacte national ». Le Courant patriotique libre et le Hizbollah se lient en effet parce qu'ils partagent une même crainte vis-à-vis de la prédominance des Sunnites à l'échelle régionale. Il s'agirait en somme d'une « alliance des minorités ». Toni Daniel, responsable régional du CPL pour l'Akkar considère ainsi que :

dans le cadre de cette grande fitna entre Chiites et Sunnites, il fallait choisir entre l'hégémonie sunnite sur la région ou parier sur le regain chiite. En tant que parti chrétien, nous donnons ainsi naturellement notre préférence à ceux qui savent ce que c'est que d'être minoritaires, à savoir les Chiites.⁶⁷

⁵⁸ Entretien de Crisis Group, Michel de Chadarevian, chargé des relations diplomatiques au sein du Courant patriotique libre, Beyrouth, 12 décembre 2007.

⁵⁹ Les forces du 14 mars sont majoritaires au Parlement, auquel revient l'élection du président de la République. Sans le Hizbollah, elles ne possèdent pourtant pas la majorité qualifiée des deux tiers. Or, du point de vue de l'opposition, cette majorité est nécessaire pour assurer la constitutionnalité d'une élection présidentielle. Entretien de Crisis Group, Ghassan Moukheiber, Beyrouth, octobre 2007.

⁶⁰ A ce propos, les conseillers et députés de Michel Aoun ne cessent de répéter qu'ils n'auraient jamais suivis le Hizbollah dans une tentative de faire échouer le tribunal international. Entretien de Crisis Group, Farid al-Khazen et Ghassan Moukheiber, députés du bloc aouniste, Beyrouth, décembre 2007.

⁶¹ A noter que cette position médiane avait suscité l'intérêt de certains conseillers du Courant du futur qui voyaient en Michel Aoun un levier potentiel pour influencer sur l'agenda des forces de l'opposition. Entretien de Crisis Group, un conseiller du Courant du futur, Beyrouth, juillet 2007.

⁶² Entretien de Crisis Group, un proche du général Aoun, Beyrouth, 28 décembre 2007.

⁶³ C'est aussi la thèse du livre de Lina Elias, *Les Chrétiens du Liban menacés de disparition ou le plan d'islamisation du Liban est en marche* (Beyrouth, 2007). L'auteur est proche du CPL et son ouvrage reflète largement la vision du CPL concernant la question de l'islamisation du Liban.

⁶⁴ « La politique américaine au Liban ne sert pas les Chrétiens. La politique américaine a deux buts : avant tout, la sécurité d'Israël, et cela requiert le rejet du droit des Palestiniens au retour. Et donc leur installation au Liban. Cela va bouleverser le pays et changer les équilibres démographiques du Liban d'autant plus que les chrétiens ont été forcés de partir en raison de la guerre, puis en raison de la situation économique, puis de la situation politique ». Interview du général Aoun pour OTV, repris sur le site internet du Courant patriotique libre, www.tayyar.org/tayyar/articles.php?article_id=411330&type=GMA.

⁶⁵ Le sort de la communauté chrétienne en Irak est aussi pris en exemple des effets néfastes dans la région de l'intervention américaines. Entretien de Crisis Group, Michel de Chadarevian, chargé des relations diplomatiques au sein du Courant patriotique libre, Beyrouth, 12 décembre 2007.

⁶⁶ Cf. le Rapport de Crisis Group, *Hizbollah and the Lebanese Crisis*, op. cit.

⁶⁷ Cité in Beltram Dumontier, « L'entente entre le C.P.L. et le Hezbollah : pacte national ou 'zawâj mut'a' ? », mémoire de Mastère 2 de Science Politique, Paris, 2007, p. 47.

Par ailleurs, un proche du général Aoun confirme que « le général croit en l'empire perse. Il pense qu'ils risquent de gagner et, si on arrive à bien se positionner, on peut gagner avec eux ». ⁶⁸ En attendant, s'allier avec les Chiïtes contre les Sunnites revient à protéger les régions chrétiennes aussi bien des premiers que des seconds. ⁶⁹ Le Hizbollah, de son côté, considère aussi les Chrétiens comme le groupe confessionnel culturellement le plus opposé à la notion de résistance et le plus prompt à se rapprocher d'Israël. Dans cette perspective, l'alliance avec le général Aoun est vécue comme un moyen « permettant de neutraliser les tendances chrétiennes à faire barrage à la résistance ». ⁷⁰ Il s'agit donc d'une volonté de neutralisation réciproque.

3. D'une entente sur des principes généraux à une véritable alliance

Au vu de cet éventail d'arguments, il paraît clair que le partenariat entre le Courant patriotique libre et le Hizbollah s'annonçait d'emblée comme plus qu'une simple tactique électorale. Progressivement, l'entente, énonçant une plateforme d'idées générales et partagées, s'approfondit en une véritable alliance, d'une solidité remarquable. Cette relation est sortie renforcée de la guerre de juillet-août 2006, grâce au franc soutien offert à la résistance islamiste par le mouvement aouniste – aussi bien à la base qu'au sommet. ⁷¹

⁶⁸ Entretien de Crisis Group, un proche du général Aoun, Beyrouth, 12 décembre 2007.

⁶⁹ Entretien de Crisis Group, Emad Chamoun, analyste politique, Baabda, décembre 2007. La prise des quartiers sunnites de Beyrouth Ouest par le Hizbollah, en mai 2008, en sert d'illustration aux yeux des cadres du CPL. Entretien de Crisis Group avec un proche du général, Beyrouth, juin 2008.

⁷⁰ « Il s'agissait de neutraliser les visions opposées à la résistance au sein de la communauté maronite. Car nous savons bien que les Chrétiens, plus que les Sunnites, sont culturellement portés à l'alliance avec Israël. Quant au général, il est convaincu que les Etats-Unis ont donné les rennes du pouvoir libanais au sunnisme. Dans ce contexte, Aoun est dans une nouvelle position qui est de se placer sous la protection des armes du Hizbollah car il sait que les Chiïtes ne le menacent pas ». Entretien de Crisis Group, un leader du Hizbollah, Beyrouth, novembre 2007.

⁷¹ Cf. le Rapport Moyen-Orient de Crisis Group N°57, *Israel/Palestine/Lebanon: Climbing out of the Abyss*, 25 juillet 2006, p. 15. « Reflecting previous political alignments, Maronites are divided between the Lebanese Forces led by Samir Geagea, which sees in Hizbollah a mortal enemy and in the current confrontation perhaps the best chance to eliminate its military potential, and its civil-war rival, Michel Aoun... In contrast, Aoun's Free Patriotic Movement has stuck to its seemingly unnatural alliance with Nasrallah, describing the conflict as a war against Lebanon as a whole ». Le Rapport de Crisis Group, *Hizbollah and the Lebanese Crisis*, op. cit., p. 11.

Dans le contexte très tendu de l'après-guerre, la relation se consolide encore suite à la nouvelle démission des ministres chiïtes, en novembre 2006, arguant cette fois d'une tentative du 14 mars de faire passer en force les statuts du tribunal international. ⁷² Selon Alain Aoun, « à ce moment, un nouveau type de relations se met en place. Une vraie alliance se constitue car nous nous retrouvons cette fois tous ensemble dans l'opposition ». ⁷³

De fait, une coordination très étroite s'amorce entre les deux alliés, qui organisent des manifestations conjointes, déclenchent de concert une grève générale le 23 janvier 2007 et, plus généralement, accordent la tonalité de leurs discours. La principale revendication du Hizbollah (la formation d'un gouvernement d'unité nationale avec une capacité de blocage pour l'opposition) recoupe du reste la position aouniste. Lors des élections partielles du 5 août 2007 dans la région du Metn, destinées à déterminer le remplaçant du ministre et député Pierre Gemayel (assassiné en novembre 2006), les électeurs chiïtes de la circonscription, suivant les directives du Hizbollah, votent massivement pour le candidat du CPL.

Les deux partis entrent ainsi dans une relation de dépendance réciproque, qui explique la résilience de cette alliance malgré des tensions fondamentales. Pour le Hizbollah, la notion d'un tiers de blocage – indispensable à protéger le statut de ses armes – n'a de sens que si la cohésion de l'opposition se maintient. Ayant aidé le Hizbollah, le général attend des sacrifices en retour, en premier lieu sur le dossier de la présidence. Bien que réticent face à une personnalité jugée imprévisible et un anti-syrien notoire dont les positionnements stratégiques contredisent les intérêts de la résistance, le parti chiïte joue néanmoins la carte de la loyauté politique et appuie sa candidature. Sans doute misait-il, ironiquement, sur l'hostilité rédhibitoire du 14 mars, lui permettant de soutenir l'ambition irréaliste du général d'autant plus vigoureusement.

A mesure que se creuse le fossé entre la majorité et l'opposition, Aoun ne peut que comprendre, quant à lui, qu'il n'a aucun espoir de devenir président sans le soutien de cet allié de taille. Paradoxalement, les coûts politiques liés à cette relation, qui oblige le général à s'aligner systématiquement sur des positions du Hizbollah parfois impopulaires dans la rue chrétienne, le rendent toujours plus dépendant vis-à-vis de son principal partenaire.

⁷² Cf. le Briefing Moyen-Orient de Crisis Group N°20, *Lebanon at a Tripwire*, 21 décembre 2006.

⁷³ Entretien de Crisis Group, Alain Aoun, membre du comité central du Courant patriotique libre, Beyrouth, 4 mars 2008.

Les positions du général après l'assassinat le 13 février 2008 à Damas d'Imad Moghniyé, l'un des principaux chefs militaires du Hizbollah, illustrent cette dynamique. Suite à un discours de Hassan Nasrallah, secrétaire général du Hizbollah, promettant de venger cette action imputée à Israël et déclarant une « guerre ouverte », Aoun invoque à plusieurs reprises le droit de légitime défense face à l'assassinat de celui qu'il qualifie de mujahid, de combattant du jihad – alors que la base militante du CPL le voit plus volontiers comme un simple terroriste.⁷⁴

Emporté par son alliance, il aura, en moins de deux ans, soutenu le mouvement de résistance chiite lors de la guerre controversée de juillet 2006, cautionné l'annonce d'une « guerre ouverte » susceptible de replonger le pays dans la tourmente, et avalisé la prise de Beyrouth Ouest par le Hizbollah et d'autres milices pro-syriennes, en mai 2008.⁷⁵ De fait, la crise entraîne un resserrement des liens au sein de l'opposition en général, qui comprend des formations politiques particulièrement proches de Damas, une dynamique ambiguë qui même au sein du CPL est loin de faire l'unanimité.

En effet, la nature de cette coalition entre en contradiction avec les attentes de la base sociale du mouvement et déplaît dans la communauté chrétienne en général. Aussi, le renforcement constant de son rapport avec le Hizbollah, indispensable pour empêcher le 14 mars d'imposer toute candidature autre que la sienne, lui fait perdre toute crédibilité en tant que candidat de compromis. En somme, cette alliance ne laisse au général qu'une capacité de blocage. Comme le relève un de ses proches, sa stratégie était dès le départ fondée sur une équation impossible :

Avec la progression de l'alliance avec le Hizbollah, le général a toujours plus de difficulté à convaincre sur sa capacité à incarner une politique médiane.

⁷⁴ Il déclare notamment : « Quelque soit le ton emprunté par le Sayyed Nasrallah, je crois qu'il a le droit de se défendre. Certains ont vu le crime mais veulent ligoter les mains du Sayyed Nasrallah et l'empêcher de se défendre et de dissuader ses ennemis. Ils veulent qu'il se sente coupable parce qu'il appelle à une guerre ouverte. Mais cela sert l'ennemi qui semble avoir oublié que c'est Israël qui a modifié les règles du jeu ». *Al-Akhbar*, 22 février 2008, traduit par mideastwire.com. Le général maintient sa position dans une interview donnée en mars : « je ne peux pas refuser le droit de Hizbollah à se défendre, notamment après l'assassinat de Imad Moghniyé ». *L'Orient-Le Jour*, 17 mars 2008.

⁷⁵ Le parti chiite Amal et le Parti national syrien social placardèrent en plusieurs lieux, à la fin des combats, des photos de Bashar al-Asad et du président sortant Emile Lahoud, figure symbolique de l'occupation syrienne.

Le général voulait une base solide pour contrecarrer l'autre camp. Il savait qu'avec les Chiites de son côté, la majorité ne pourrait élire de président sans son accord. Mais il s'est fait entraîner toujours plus dans l'alliance nécessaire pour sécuriser le vote chiite, tout en perdant résolument toute chance d'apparaître comme l'homme du milieu.⁷⁶

Face à cette impasse coûteuse, Aoun tâchera de compenser en mobilisant toujours davantage un registre traditionnel de défense de la communauté.

4. Le repli sur la communauté ou la banalisation du mouvement aouniste

Mis sous le boisseau du temps de l'occupation syrienne, quand la principale cause portée par le mouvement était la « libération » du pays, la promotion des intérêts de la communauté chrétienne redevient une préoccupation centrale dès le retour du général.⁷⁷ Les calculs confessionnels qui ont présidé en sous main à l'entente entre le CPL et le Hizbollah en sont une illustration. Cette tendance ira en se renforçant, jusqu'à atteindre son paroxysme en novembre 2007, quand le 14 mars propose le général Michel Sleimane, alors commandant de l'Armée libanaise, comme candidat de consensus.

Cette candidature, contrairement à toutes celles qui l'ont précédée, pouvait difficilement être rejetée par Aoun. Le rôle apolitique et stabilisateur de l'armée, ainsi que sa victoire face aux combattants jihadistes de Nahr al-Bared,⁷⁸ font de Sleimane un homme particulièrement populaire au sein et au-delà de la communauté chrétienne. Son profil est également semblable à celui du général, et nombre d'officiers proches d'Aoun sont aussi fidèles à Sleimane. Lui faire ouvertement obstruction, et par conséquent prendre la responsabilité d'un vide présidentiel qui angoisse les Chrétiens, aurait coûté beaucoup à Aoun.

Aoun est le produit de deux groupes d'influence : le Courant patriotique libre et les officiers qui le soutiennent au sommet de la hiérarchie militaire. Aoun pouvait dire non à tout le monde, sauf à un

⁷⁶ Entretien de Crisis Group, Alain Aoun, membre du comité central du Courant patriotique libre, Beyrouth, 4 mars 2008.

⁷⁷ Le Rapport de Crisis Group, *Managing the Gathering Storm*, op. cit., p. 4.

⁷⁸ Durant l'été 2006, le Liban vit l'émergence dans le camp palestinien de Nahr al-Bared d'un petit groupe jihadiste opérant sous le nom de Fatah al-Islam. Celui-ci entra en confrontation avec l'appareil de sécurité libanais en mai 2007. L'armée mettra trois mois à l'éradiquer, au prix de centaines de morts et de blessés – le plus lourd bilan depuis la fin de la guerre civile.

homme de chez lui, de l'appareil militaire, en raison de l'esprit de corps : refuser la candidature de Sleimane aurait signifié qu'Aoun se mette tous ses officiers à dos, surtout dans le contexte post-Nahr al-Bared qui produit une conjoncture très favorable à Michel Sleimane.⁷⁹

Aussi, le 22 novembre 2007, il déclare renoncer à la présidentielle, et se rabat sur une prétention à incarner le leadership chrétien. C'est un tournant clef dans la trajectoire du général et, partant, du CPL dans son ensemble. Cette évolution est résumée par un cadre du CPL :

Nous sommes passés stratégiquement par trois phases. Avant l'entente avec le Hizbollah, nous étions handicapés par notre isolement. Grâce à l'entente, nous sommes entrés dans une nouvelle phase, qui nous permettait de contrer l'hégémonie du groupe au pouvoir et de l'empêcher d'élire un président sorti de ses rangs. Mais nous n'avons pu aller au-delà et imposer la candidature du général [Aoun]. Il ne nous reste maintenant qu'à nous positionner dans le compromis de sortie de crise et nous assurer que nos revendications soient prises en compte.⁸⁰

En pratique, le général conditionne l'élection effective de Sleimane, dans une proposition rendue publique le 22 novembre 2007, à un arrangement qui ferait de lui le héros des Chrétiens. Aoun nommerait formellement un président de son choix, tandis que Saad al-Hariri ferait de même pour le premier ministre, avant qu'un gouvernement d'union nationale soit formé. A ceci s'ajoutent des lignes directrices très explicites à destination du gouvernement en question : le retour des déplacés de la guerre civile (en majorité chrétiens), le respect de la parité entre Chrétiens et Musulmans au sein de la haute fonction publique (tel que prévue par l'accord de Taef),⁸¹ la ratification d'une loi électorale qui assurerait une meilleure représentation chrétienne (basée sur une plus petite circonscription, le *caza*), la mise en place du tribunal international et, plus généralement, le respect des clauses du document d'entente signé entre le Hizbollah et le CPL. Qui plus est, le mandat du président serait limité à deux ans et non à

six comme le prévoit la Constitution, laissant à Aoun, âgé de 73 ans, une dernière chance de voir ses ambitions réalisées.⁸²

Il convoque aussi des assises dans sa maison de Rabieh, où notables et hommes politiques chrétiens se réunissent les 26, 27 et 28 novembre 2007 avant d'émettre un document de « propositions chrétiennes »⁸³ destinées à articuler une politique de défense des Chrétiens du Liban. Le texte exprime avant tout une volonté nouvelle d'instaurer un leadership unique au sein de la communauté chrétienne, détenu par l'acteur politique majoritaire,⁸⁴ et de confiner les institutions religieuses – dont l'avis avait été sollicité (notamment par la France) dans le cadre des négociations autour de la présidence – à un rôle de référent moral. Communautarisme et anticléricalisme vont dès lors de pair, le chef religieux étant de facto un concurrent du leader politique. Le général déclare en effet à cette occasion : « il faut qu'ils comprennent que c'est moi le premier responsable politique. Le patriarche n'est pas un responsable politique. C'est notre responsable spirituel. Il faut que les autres forces politiques comprennent que c'est avec moi qu'il faut parler ».⁸⁵

Aussi Aoun s'intronise-t-il « patriarche politique de la rue chrétienne »,⁸⁶ c'est-à-dire représentant unique de la communauté. En cela, il émule les autres communautés constitutives du Liban. Pour un des leaders estudiantins du mouvement :

Il faut accepter la réalité : Hariri a gagné les Sunnites, le Hizbollah les Chiïtes et Jumblatt les Druzes. Tu ne peux pas parler au nom d'une confession si tu n'es pas majoritaire. Les Chrétiens doivent donc être représentés par le plus fort des Chrétiens.⁸⁷

Aux yeux d'Alain Aoun, membre du comité central du Courant patriotique libre et neveu du général, le

⁷⁹ Entretien avec Karim Paqraddouni, ancien président des Phalanges, Beyrouth, 29 février 2008.

⁸⁰ Entretien de Crisis Group, Alain Aoun, membre du comité central du CPL, Beyrouth, 25 janvier 2008. Alain Aoun fait référence à l'alliance quadripartite qui unit un moment les ténors politiques musulmans, chiïtes, sunnites et druzes, lors des élections de 2005.

⁸¹ Le Courant patriotique libre accuse régulièrement le Courant du futur de ne pas respecter la clause de parité. Entretien de Crisis Group, Michel de Chadarevian, chargé des relations diplomatiques au sein du Courant patriotique libre, Beyrouth, 12 décembre 2007.

⁸² Initiative du général Michel Aoun, bureau de press du député Michel Aoun, Rabieh, 22 novembre 2007.

⁸³ Disponible sur : www.tayyar.org/files/documents/propochretiennes.pdf.

⁸⁴ Le document considère que « la réalité du système politique libanais, basée sur la reconnaissance des droits de chaque communauté, comprend le respect d'une compétition démocratique [pour l'accès au leadership] au sein de chaque communauté religieusement homogène, et d'une démocratie consensuelle au sein d'une communauté plus vaste et religieusement diversifiée [à savoir la nation libanaise] ». Lebanese Christian Proposal Document, Rabieh, 4 décembre 2007.

⁸⁵ Interview du général donnée à New TV, 25 novembre 2007.

⁸⁶ Interview sur la chaîne New TV, citée dans *L'Orient-Le Jour*, 26 novembre 2007.

⁸⁷ Entretien de Crisis Group, un leader estudiantin du Courant patriotique libre, Beyrouth, 21 décembre 2007.

raisonnement suivi par son oncle s'appuie sur le constat de l'existence de fait d'un « fédéralisme confessionnel ». Le système politique non seulement donne à chaque confession une part congrue des postes et des institutions, mais il leur permet théoriquement de nommer leur leader à la tête des trois principales instances étatiques : « les Chiïtes, qu'ils aient ou non la majorité, élisent le président de la Chambre, et les Sunnites élisent le président du Gouvernement [ie, le Premier ministre] ; seuls les Chrétiens n'élisent pas la présidence ».⁸⁸ Aoun en appelle donc à un président désigné par sa communauté – ou plus précisément par le leadership des Chrétiens, c'est-à-dire lui-même.

Conformément à cette vision, le général prend alors la place de Nabih Berri, chef du parti chiïte pro-syrien Amal, en tant que négociateur au nom de l'opposition, s'attribuant ainsi un rôle central sur la question de la présidence et renforçant son statut de leader chrétien. L'idée, c'est de restaurer le pouvoir effectif du président en l'adossant à sa communauté, par contraste avec le président pro-syrien Emile Lahoud, affidé à la Syrie et marginalisé. Dans les termes de Michel de Chadarevian, chargé des relations diplomatiques au sein du Courant patriotique libre, il faut à tout prix éviter « d'avoir un nouveau Lahoud, paralysé par son gouvernement, dépossédé de ses ministres et privant de fait les Chrétiens de leur rôle dans le système politique libanais ».⁸⁹

Ironie du sort, le nouveau positionnement du général se rapproche de la position historique des Forces libanaises qui, depuis longtemps déjà, rêvaient d'une société chrétienne unifiée derrière un leader unique. Ce glissement, s'il permet de mobiliser sur la base d'un réflexe communautaire, engendre néanmoins une tension avec une génération militante issue des milieux universitaires, socialisée politiquement lors de la lutte souverainiste alors que le général était en exil en France. C'est cette génération là, moins portée à une vision purement communautaire, qui aurait justement pu constituer le noyau de cadres à partir duquel former un mouvement plus moderniste.

5. L'échec des ambitions présidentielles d'Aoun

L'accord de Doha signé en mai 2008, qui voit l'élection de Sleimane dans le cadre d'un « package deal » répondant aux demandes essentielles de l'opposition,⁹⁰ affecte profondément la posture d'Aoun. Jusque là, les incertitudes d'une crise à rebondissements jouaient en partie en sa faveur. Tant que la présidence demeurerait vacante, ses ambitions pouvaient se raccrocher à quelque coup de théâtre improbable. Un scénario de transition dans lequel Sleimane ne serait élu que pour deux ans restait également envisageable.

Aoun pourrait alors parier sur un retour en force en 2009, à l'occasion d'élections parlementaires qui ne lui seraient pas nécessairement défavorables : toute nouvelle loi électorale ne pourrait être plus désavantageuse à son égard que celle de 2000,⁹¹ et son alliance avec le Hizbollah lui permettrait en outre de progresser dans certaines circonscriptions mixtes (notamment à Baabda Aley où, en 2005, le Courant patriotique libre a échoué en raison du vote chiïte). Enfin, l'approfondissement du conflit politique et la multiplication de ses ramifications tendaient à faire émerger sur le devant de la scène des enjeux proprement chrétiens, tels que la réforme de la loi électorale, la reconstruction de l'institution affaiblie de la présidence et la révision de l'accord de Taef.

L'accord de Doha signifie pourtant la fin définitive des ambitions présidentielles du général. Sleimane a été élu, non en président intérimaire mais bien pour un mandat de six ans tel que le prévoit la Constitution. Le général Aoun doit maintenant revoir de fond en comble sa stratégie, dans la mesure où ses deux principales demandes ont pour l'une été déboutée (la présidence), et pour l'autre exhaussée (la loi électorale). Naturellement, ses ambitions vont se reporter sur les élections parlementaires à venir. Selon un proche du général, celui-ci aspire à devenir majoritaire dans une coalition avec le Hizbollah pour pouvoir peser de manière décisive, au lendemain du scrutin de

⁸⁸ Entretien de Crisis Group, Alain Aoun, membre du comité central du Courant Patriotique Libre, Beyrouth, 25 janvier 2008. « Ce pays est une sorte de fédération de confessions, et c'est là un exemple unique au monde », Frédéric Domont, op. cit., p. 47.

⁸⁹ Entretien de Crisis Group, Michel de Chadarevian, chargé des relations diplomatiques au sein du Courant patriotique libre, Beyrouth, 12 décembre 2007.

⁹⁰ Depuis la guerre de juillet-août 2006, l'opposition revendiquait en effet avant tout un gouvernement d'union nationale dans lequel elle disposerait du tiers de blocage, ainsi qu'une nouvelle loi électorale plus avantageuse pour les Chrétiens. Ces deux demandes ont été exaucées à Doha.

⁹¹ Tous les projets de loi discutés sur la scène politique (la loi de 1960, le projet de la commission Boutros, la petite circonscription), avant que l'accord de Doha ne tranche en faveur d'une formule particulière, augmentaient le pourcentage de députés chrétiens élus par un électoral chrétien.

2009, sur la formation du gouvernement.⁹² Le général fait face, néanmoins, à plusieurs problèmes de taille.

Tout d'abord, il reste prisonnier d'une relation complexe, coûteuse mais indispensable avec le Hizbollah. Si l'effondrement de la popularité de Aoun, ritournelle du 14 mars, est loin d'être prouvé,⁹³ il ne fait aucun doute qu'il ne jouit plus de l'élan populaire dont il bénéficia en 2005.⁹⁴ Le vote chiite dans les circonscriptions mixtes chiites-chrétiennes (Jezzine, Zahlé, Jbeil, Baabda) n'en sera que plus décisif, nonobstant la nouvelle loi électorale. Tout en ménageant le Hizbollah, le général gagnerait, s'il veut mobiliser un « centre chrétien » qui n'appartient ni au CPL ni au 14 mars, à convaincre l'opinion publique chrétienne qu'il est capable surtout de faire avancer un tant soit peu le dossier des armes du parti chiite. La prise de Beyrouth Ouest par les milices du Hizbollah rend cet exercice nécessaire non pas vis-à-vis de la base aouniste mais des indécis, que les arguments phares du général (la restauration des droits chrétiens, la lutte anti-corruption et l'alliance avec le Hizbollah comme source de protection) ne suffiront peut-être pas à rallier.⁹⁵

⁹² Entretien de Crisis Group, un proche du général, Beyrouth, juin 2008.

⁹³ Cf. le Briefing de Crisis Group, *Hizbollah's Weapons Turn Inward*, op. cit., p. 6.

⁹⁴ L'un de ses ressorts fondamentaux était en effet un réflexe communautaire face à l'alliance quadripartite, regroupant tous les ténors musulmans et perçue comme visant la marginalisation des Chrétiens. Or l'alliance du CPL avec le Hizbollah chiite, mais aussi l'intégration du mouvement aouniste au sein du prochain gouvernement, cassent les fondements de ce réflexe communautaire. Cette évolution est du reste parfaitement comprise par le bloc aouniste. « Le raz-de-marée de 2005 était un phénomène exceptionnel : remporter 70 pour cent du vote chrétien c'est anormal en soi. Ce raz-de-marée ne se répètera pas, pas plus que celui dont Hariri a bénéficié en réaction à la mort de son père et au retrait syrien ». Entretien de Crisis Group, une personnalité chrétienne de l'opposition, Beyrouth, 4 juillet 2008.

⁹⁵ L'opinion chrétienne était divisée dans l'appréciation de la prise de Beyrouth. Pour certains, cela représentait un coup fort envoyé aux Sunnites soupçonnés de vouloir islamiser le Liban, alors que les régions chrétiennes, elles, étaient épargnées. Mais, quand l'ordre milicien s'est installé à Beyrouth Ouest, des craintes ont commencé à émerger, selon lesquelles les quartiers chrétiens eux-mêmes pourraient être exposés aux combattants du Hizbollah. Entretien de Crisis Group, des commerçants du quartier d'Achrafieh, Beyrouth, mai 2008. « Le problème n'est pas de vendre cette alliance stratégique aux Aounistes eux-mêmes. Ceux qui ont du l'acheter l'ont déjà fait depuis longtemps : ils ont déjà du accepter la guerre de 2006. La prise de Beyrouth ne sème le trouble que dans une frange minime au sein du CPL ». Entretien de Crisis Group, une personnalité chrétienne de l'opposition, Beyrouth, 4 juillet 2008.

Il lui faudra ensuite se positionner par rapport à une nouvelle donnée majeure : l'existence, désormais, d'un président potentiellement fort et peut-être ambitieux. Celui-ci pourrait devenir le fer de lance d'une sorte de troisième voie chrétienne, se démarquant aussi bien des Forces libanaises que du Courant patriotique libre, qui est soutenue activement par l'Eglise et fédérant nombre de personnalités politiques chrétiennes non alignées. L'enjeu, pour Aoun, est de contenir l'essor de Sleimane sans pour autant l'aliéner. Il doit rassembler la rue chrétienne et s'imposer comme son leader effectif, avec qui le président devra alors composer. En d'autres termes, le général doit rechercher la formation d'un tandem Aoun-Sleimane dans lequel il serait en position de force – ce qui revient en somme à une subordination du chef de l'Etat.

Concrètement, selon un observateur chrétien, la stratégie d'Aoun « passe moins par le développement d'un appareil partisan que par un travail sur son image de leader/défenseur capable de rendre aux Chrétiens les droits qu'ils ont perdus depuis Taef ».⁹⁶ Si ses capacités de blocage exacerbent l'hostilité de ses détracteurs, elles le posent également comme interlocuteur inévitable au sein de la scène chrétienne, ce qu'il s'est évertué à démontrer aussi bien avant Doha (en négociant au nom de l'opposition) que depuis (en se montrant inflexible sur la formation d'un gouvernement, de façon à obtenir de meilleurs ministères pour les Chrétiens que le 14 mars).⁹⁷ De fait, le gouvernement formé le 12 juillet 2008 contient quatre ministres du bloc aouniste, qui dirigent tous des portefeuilles considérés cruciaux dans une logique de clientélisme : Jibrán Bassil (Télécommunications), Alain Tabourian (Energie), Elie Skaff (Agriculture) et Mario Aoun (Affaires sociales).

Les quatre ministres chrétiens du 14 mars, en revanche, détiennent des postes jugés secondaires. Les propos du général appelant à réduire les prérogatives du

⁹⁶ Entretien de Crisis Group, un observateur chrétien proche du patriarche, Jounieh, juin 2008.

⁹⁷ Entretien de Crisis Group, des représentants de la majorité et de l'opposition, Beyrouth, 3-4 juillet 2008. « Les Chrétiens du 14 mars ne vont faire que ramasser les miettes dans ce processus de formation du gouvernement. Ils n'obtiendront qu'un ou deux ministères de troisième catégorie et en sortiront perdant face aux masses chrétiennes. A l'inverse, toutes les thèses de Aoun, sur l'importance d'un pôle chrétien fort adossé à des alliés fiables, seront renforcées. L'Eglise elle-même a beaucoup perdu, parce qu'elle a pris parti pour le camp qui n'a rien obtenu pour les Chrétiens. Tout ceci joue en faveur du général ». Entretien de Crisis Group, Michel Samaha, ancien ministre de l'Information entretenant de bonnes relations avec Damas et avec le général Aoun, Beyrouth, juillet 2008.

Premier ministre,⁹⁸ ou encore le rassemblement de personnalités chrétiennes qui se tint au domicile du général le 4 juillet 2008, avec pour objectif de définir une plateforme commune pour la défense des intérêts communautaires, s'inscrivent également dans cette perspective. Une personnalité chrétienne de l'opposition explique :

Le rassemblement du 4 juillet doit servir à rassembler l'opposition chrétienne et à préparer les élections de 2009. Elle annonce aussi une grande ouverture vers le centre chrétien, puisque 100 à 150 personnes indépendantes ont été invitées à participer. Entre la majorité et l'opposition, il existe une zone grise qui se trouve être particulièrement importante chez les Chrétiens [en raison de l'extrême polarisation de la scène musulmane]. Aussi l'enjeu est de constituer une plateforme qui soit suffisamment large pour former une vaste coalition, qui sera consolidée par l'intégration d'indépendants sur des listes portées par le CPL.

En terme de plateforme, il s'agit de se concentrer sur des demandes précises qui font l'unanimité chez les Chrétiens : le renforcement des prérogatives présidentielles ; une répartition équitable des postes entre Chrétiens et Musulmans dans la haute fonction publique ; une meilleure représentation des Chrétiens d'une façon générale ; une aide au retour des déplacés chrétiens de la guerre civile ; la naturalisation des Chrétiens de la diaspora ayant perdu leur nationalité libanaise ; et des garanties contre l'implantation des Palestiniens vivant au Liban.⁹⁹

De la sorte, le CPL espère coopter nombre de figures chrétiennes indépendantes, et mise – peut-être exagérément – sur le retour en force d'acteurs marginalisés lors du retrait syrien, notamment le leader de Zghorta Sleimane Frangieh.¹⁰⁰

⁹⁸ Le général souhaiterait que le Premier ministre ne détienne plus les organismes étatiques de contrôle comme la Cour des comptes, l'Inspection judiciaire ou le Conseil de discipline. *L'Orient-Le Jour*, 19 juin 2008.

⁹⁹ Entretien de Crisis Group, une personnalité chrétienne de l'opposition, Beyrouth, 4 juillet 2008.

¹⁰⁰ « Sleimane Frangieh est en osmose avec Aoun, qu'il laisse représenter l'opposition chrétienne dans son ensemble. Il lui offre ses qualités complémentaires : il est jeune, il est entouré de cadres jeunes et il est très actif sur le terrain. Il jouit aussi d'un profil d'homme du peuple qui lui permet de mobiliser au sein des masses chrétiennes, qu'il ne faut pas confondre avec les élites bourgeoises. Il n'a jamais changé ses positions. En même temps, il tient un discours conciliateur. C'est pourquoi il réussit à s'étendre hors de son fief de Zghorta et dans les zones de Kura et Batroun. Certains le

Enfin, en rejoignant le gouvernement formé le 12 juillet 2008, le général devra prouver qu'il est à la hauteur de ses positions réformistes et de ses slogans anti-corruption. Beaucoup, dans son entourage (sans parler de ses détracteurs), en doutent. Un cadre du mouvement aouniste reconnaît que la gestion du CPL est en crise, que le mouvement souffre d'un déficit de transparence, et que les risques de sécessions au sommet sont réels. L'institutionnalisation du courant et la formation des cadres restent défailants. Pour lui, le CPL « est dans une courbe descendante et a plus que jamais besoin d'un sursaut ». ¹⁰¹ Ironiquement, les portefeuilles obtenus par le bloc aouniste au sein du gouvernement, qui sont tous des ministères « de services » propices aux pratiques clientélistes et à la corruption, sont davantage susceptibles d'entacher la réputation du Courant patriotique libre que de faciliter un quelconque projet réformiste.

Dans la perspective des élections parlementaires de 2009, Aoun a donc de sérieux défis à relever. Son atout : ses adversaires en ont tout autant.

B. LE JEU D'ALLIANCES PRECAIRE DES CHRÉTIENS DU 14 MARS

Si l'alliance avec le Hizbollah est problématique pour le CPL, l'alliance avec le Courant du futur est également malaisée pour les forces chrétiennes du 14 mars. Forcée en février/mars 2005 sur la base d'une plateforme « souverainiste » commune (à savoir la rupture avec l'ère de l'influence syrienne), elle s'accorde mal avec un agenda confessionnel (c'est-à-dire le rétablissement du rôle politique des Chrétiens sur l'échiquier politique libanais). En effet, le Courant du futur est largement perçu parmi les Chrétiens comme le maître d'œuvre de la dépossession politique de la communauté depuis la fin des années 1980.

La personne de Rafic al-Hariri en particulier est indissociable dans l'imaginaire communautaire de la notion d'*ihbat* décrite plus haut. Après sa mort, le Courant du futur, sous la houlette de Saad al-Hariri, est

voient même comme un successeur potentiel de Aoun ». Entretien de Crisis Group, Michel Samaha, Beyrouth, juillet 2008. Un autre allié chrétien de Aoun estimait que Frangieh représentait désormais plus de 10 pour cent du vote chrétien. Entretien de Crisis Group, une personnalité chrétienne de l'opposition, Beyrouth, 4 juillet 2008. Cela dit, un analyste indépendant soulignait sa perte de popularité suite à « ses attaques répétées, plus injurieuses que rationnelles, contre le Patriarcat ». Communication email, 12 juillet 2008.

¹⁰¹ Entretien de Crisis Group, un cadre aouniste, Beyrouth, juin 2008.

accusé de prolonger cet héritage, en monopolisant la prise de décision au sein – et au nom – du 14 mars. Exemple particulièrement frappant, puisqu'il tient à une prérogative chrétienne par excellence, les Chrétiens du 14 mars ont mal supporté que Saad al-Hariri prenne unilatéralement l'initiative de proposer, en novembre 2007, la candidature de Michel Sleimane comme candidat de consensus.¹⁰² Plus généralement, et malgré une grande unité face à des adversaires communs que sont le Hizbollah, le CPL et la Syrie, le 14 mars est travaillé par une sourde rivalité confessionnelle. Un des leaders chrétiens du 14 mars la résumait ainsi :

Avec les Sunnites, nous faisons face à une âpre lutte pour le pouvoir. Ces dernières années, ils ont joué dur, promouvant leurs intérêts confessionnels partout où ils le pouvaient. Mais les Sunnites ne sont pas idéologiques, ils se sont libéralisés. Nous partageons le même défi, qui est le défi Chiïte, et le Hizbollah représente un problème existentiel qui va au cœur des choses.¹⁰³

La perception répandue d'un certain assujettissement des Chrétiens du 14 mars à leurs partenaires sunnites leur coûte en termes de popularité dans la rue chrétienne. C'est notamment ce qui explique que le mouvement aouniste, contrairement aux prévisions répétées de ses détracteurs, ne s'est pas effondré suite à son entente avec le Hizbollah, puisque l'alternative chrétienne recèle elle aussi des ambiguïtés.¹⁰⁴

¹⁰² Entretien de Crisis Group, des conseillers politiques des Forces libanaises, Miarab, janvier 2008.

¹⁰³ Ce leader confiait ainsi passer son temps à tenter de contrer des mesures prises par le Courant du futur et aboutissant à la marginalisation des Chrétiens. Entretien de Crisis Group, Beyrouth, décembre-janvier 2008.

¹⁰⁴ L'alliance regroupée autour du candidat du CPL a ainsi réussi, à l'occasion des élections partielles de août 2007 destinées à repourvoir les sièges des parlementaires assassinés Pierre Gemayel et Walid Eido, à récupérer le siège du fils de Amine Gemayel en dépit de la candidature de ce dernier. Les sondages disponibles donnent des résultats contradictoires entre lesquels il est impossible de trancher. Un sondage de la Sofres datant de février 2008 annonce que seul 29 pour cent des Chrétiens considéraient Michel Aoun comme leur leader politique, contre 35 pour cent pour Samir Geagea et 9 pour cent pour Amine Gemayel. Sondage Sofres publié par le site nowlebanon.com, un site proche des positions du 14 mars et profondément mobilisé contre le tandem Aoun-Hizbollah. Les sondages auxquels se réfère l'opposition indiquent pour leur part 40 pour cent de votes favorables pour Aoun, moins de 20 pour cent pour Geagea, 11 pour cent pour Sleimane Frangieh et 10 pour cent pour Gemayel (le reste se répartissant entre petits leaders locaux). Entretien de Crisis Group, Karim Paqradooni, Beyrouth, 4 juillet 2008.

Ironiquement, un des arguments utilisés par les Chrétiens du 14 mars pour justifier leur alliance avec le Futur renvoie de manière symétrique à la vision aouniste de l'entente entre le CPL et le Hizbollah. Il s'agirait en résumé de neutraliser la vision régionale des Sunnites, tenants historiques d'un Liban fusionné avec la Syrie et au diapason de la nation arabe, et de les ramener à un projet libanais. Ainsi, selon un proche conseiller de Geagea, l'alliance avec le Futur tenait aussi à cette volonté « d'en finir en tant que Chrétien avec le rêve d'une union arabe, avec la Syrie ou autre ».¹⁰⁵ L'alliance avec le Futur consacrerait, dans cette perspective, le « fruit d'une évolution progressive du sunnisme libanais vers nos positions souverainistes ».¹⁰⁶ Le directeur de cabinet de Geagea, Elie Baraghid, porte un regard lucide sur cette relation elle aussi coûteuse et nécessaire :

Le bilan de l'alliance n'est pas fameux, mais c'est le prix à payer pour le maintien de la revendication d'indépendance. Je ne veux pas m'associer avec un projet de retour indirect de l'influence syrienne. A cause des Sunnites, nous avons beaucoup perdu, et ils ne vont pas nous rendre d'eux-mêmes l'influence qu'ils nous ont prise. C'est à nous de la récupérer en renforçant notre présence au sein des institutions.¹⁰⁷

La période de vide présidentiel, qui s'enclenche après le départ de Lahoud le 23 novembre 2007 et qui dure jusqu'à l'élection de Sleimane le 25 mai 2008, place les Chrétiens du 14 mars dans une position particulièrement inconfortable. En accord avec la Constitution, les prérogatives de la présidence reviennent en effet au Premier ministre sunnite Fouad al-Siniora, aggravant la perception d'un partenariat inégal. Les Forces libanaises se montrent alors clairement en faveur de l'élection d'un président à la majorité simple, préférant un passage en force de la part du 14 mars à des tractations sans fin autour d'un président de consensus. Selon Samir Geagea :

Nous ne pouvons tenir longtemps avec les prérogatives du président dans les mains d'un Sunnite. Avec un statu quo de la sorte, Aoun mobilisera sur le thème de la confiscation de la présidence par les

¹⁰⁵ Entretien de Crisis Group, Elie Khoury, conseiller auprès de Samir Geagea, Beyrouth, 11 décembre 2007.

¹⁰⁶ Entretien de Crisis Group, Amine Gemayel, Beyrouth, 28 février 2008. « Le premier ministre Fouad Siniora [issu du Courant du futur] a adopté toutes les positions que nous voulions défendre. Il s'est battu pour les mêmes idées que les Chrétiens ont soutenu pendant des années ». Entretien de Crisis Group, Nassib Lahoud, Beyrouth, 3 juillet 2008.

¹⁰⁷ Entretien de Crisis Group, Elie Baraghid, directeur de cabinet de Samir Geagea, Miarab, décembre 2007.

Sunnites, alors qu'au contraire, en imposant un président, nous pourront montrer que les Sunnites ne nous prennent pas tout.¹⁰⁸

L'élection d'un président à la majorité simple posait cependant deux problèmes. D'une part, elle suscitait une réaction potentiellement violente de l'opposition, qui la voyait comme une ligne rouge. De l'autre, elle se heurtait au refus du patriarche : celui-ci considérait une telle formule comme un dangereux précédent, qui rendrait possible à l'avenir l'élection d'un président sans l'accord de la communauté chrétienne. Les Musulmans disposant de la moitié des sièges au Parlement, par disposition constitutionnelle, il leur suffirait en effet d'un seul vote chrétien pour élire un président à leur guise.¹⁰⁹

Cela dit, malgré les menaces proférées par l'opposition,¹¹⁰ les Chrétiens du 14 mars pencheront toujours davantage vers cette solution à mesure que la crise présidentielle s'approfondit. Ils misaient notamment sur le calcul suivant : au-delà d'une intimidation rhétorique, le Hizbollah n'utilisera pas sa puissance militaire par crainte de s'enliser dans un scénario de *fitna*, de chaos confessionnel.¹¹¹

Geagea veut aussi mettre fin rapidement à la crise présidentielle parce qu'il se sent alors sur une « pente glissante », où chaque concession de la majorité serait le prélude à un nouveau renoncement face à une opposition dont le but ultime serait une victoire sur tous les plans.¹¹² Pour les Forces libanaises, le Hizbollah doit donc être affronté, non pas militairement, mais politi-

quement. L'élection à la majorité simple d'un président issu du 14 mars s'inscrit dans cette logique.¹¹³

Du côté des Phalanges, bien que domine une volonté générale de se démarquer des Forces libanaises, « parti né de la guerre et qui peine à se trouver une identité en temps de paix »,¹¹⁴ et de se positionner comme élément modérateur,¹¹⁵ un ralliement à la nécessité de confronter politiquement le Hizbollah fait son chemin. L'option du passage en force s'impose petit à petit.¹¹⁶ Car dans les rangs phalangistes comme au sein des Forces libanaises, on considère les menaces de l'opposition comme du bluff : « l'opposition a dans le passé été contrainte de faire marche arrière quand elle a tenté de recourir à la rue. Par ailleurs, Pierre Gemayel a été assassiné, ainsi que des officiers de l'armée et des hommes du renseignement. Que peuvent-ils faire de plus ? ».¹¹⁷

Un autre conseiller du sérail de Gemayel estimait à l'époque à « moins de 25 pour cent les chances que la réaction de l'opposition puisse dégénérer en guerre civile ». ¹¹⁸ Gemayel lui-même pensait qu'« il faut aussi prendre en compte les limites du rapport de force : le Hizbollah s'enfoncé toujours plus dans sa confession et s'il utilise les armes vers l'intérieur, ce sera le début de sa fin ».¹¹⁹

De plus en plus unis sur cette question, les Chrétiens du 14 mars peinent cependant à imposer leur point de vue face à Hariri et Jumblatt, qui s'inquiètent davantage des réactions possibles du Hizbollah pour la bonne raison qu'ils y seraient plus exposés. En effet,

¹⁰⁸ Entretien de Crisis Group, Samir Geagea, Miarab, 12 décembre 2007.

¹⁰⁹ Entretien de Crisis Group, un conseiller du patriarche, Jounieh, janvier 2008.

¹¹⁰ Un haut responsable du Hizbollah affirmait par exemple en décembre que le Hizbollah était prêt à « mettre le pays en ruine » si une élection sans respect du quorum s'effectuait. Entretien de Crisis Group, Beyrouth, décembre 2008.

¹¹¹ Cette lecture s'appuyait tout particulièrement sur l'expérience concrète de la grève générale du 23 janvier 2007, où les militants des Forces libanaises s'en sont pris en différents endroits aux Aounistes, permettant de rouvrir des routes bloquées par l'opposition et contraignant le Hizbollah à renoncer à la prolongation du mouvement de grève. Le Hizbollah craignait en effet une dérive confessionnelle. La grève générale a sonné la fin du recours massif à la rue comme stratégie de changement politique poursuivie par l'opposition. Pour plus de détails, cf. le Rapport de Crisis Group, *Hizbollah and the Lebanese Crisis*, op. cit.

¹¹² Entretien de Crisis Group, Samir Geagea, Miarab, 12 décembre 2007.

¹¹³ Entretien de Crisis Group, Samir Geagea, Washington DC, mars 2008. Une autre formule évoquée par Geagea consistait, plutôt qu'à élire un président unilatéralement, à recomposer le gouvernement en accordant une plus grande place aux Chrétiens, de façon à contrebalancer la perte de la Présidence. Ibid.

¹¹⁴ Entretien de Crisis Group, Amine Gemayel, secrétaire général des Phalanges chrétiennes, Beyrouth, 26 février 2008.

¹¹⁵ Cela se traduit notamment par le maintien d'une ligne de communication entre Gemayel avec les forces de l'opposition, de Hassan Nasrallah à Michel Aoun, en passant par le leader prosyrien Sleimane Frangié. Les positions et déclarations des Phalanges sur la Syrie sont également relativement nuancées.

¹¹⁶ « Plus le temps avance, plus une élection à la majorité simple devient une option prioritaire ». Entretien de Crisis Group, Amine Gemayel, secrétaire général des Phalanges, Beyrouth, 26 février 2008.

¹¹⁷ Entretien de Crisis Group, un cadre phalangiste, Beyrouth, février 2008.

¹¹⁸ Entretien de Crisis Group, Elie Yazbeck, conseillers politiques de la famille Gemayel, Beyrouth, 26 février 2008.

¹¹⁹ Entretien de Crisis Group, Amine Gemayel, secrétaire général des Phalanges, Beyrouth, 26 février 2008.

alors que Geagea bénéficie d'un véritable *hinterland* chrétien (autour de Bsharré dans le Mont Liban), cet avantage stratégique fait défaut tant au Courant du futur (dont les fiefs de Beyrouth et Saïda sont au contact de bastions chiïtes), qu'au Parti socialiste progressiste de Jumblatt (largement encerclé dans les montagnes du Chouf).¹²⁰ Le Courant du futur en particulier reconnaît alors s'accommoder d'un statu quo prolongé. Début mai, un conseiller de Siniora assurait encore que ce statu quo était dans l'intérêt de tous. Le vide présidentiel n'affectait en rien le Hizbollah, tandis qu'Aoun pouvait toujours compter sur un hypothétique scénario de présidence intérimaire. Le gouvernement lui-même pouvait en retirer des bénéfices : « nous gouvernons malgré tout, avec des taux de croissance en progression et une fabrique sociale qui, dans l'ensemble, tient ». ¹²¹

Si l'option d'un président nommé unilatéralement par le 14 mars ne voit jamais le jour, la volonté de reprendre l'initiative conduira néanmoins la majorité à affronter l'opposition sur un autre terrain. Le 6 mai, le Conseil des ministres décide en effet de limoger le responsable de la sécurité de l'aéroport (proche du Hizbollah) et de déclarer illégal le réseau de lignes téléphoniques sécurisées du mouvement islamiste. Résistées au départ par les Sunnites du 14 mars, ces décisions – à l'origine d'une réponse militaire éclair du Hizbollah –¹²² auraient été prises suite au ralliement de Jumblatt à l'alternative de la « confrontation politique ». ¹²³

La crise résultante conduit à dénouer l'affaire de la présidence, à la faveur de l'accord de Doha, d'une manière qui ne sert pas a priori les intérêts des Forces libanaises, poids lourd des Chrétiens du 14 mars. Alors qu'elles avaient espéré nommer un président issu de leur giron, elles doivent construire une relation avec une figure proche de la Syrie et de l'armée (qu'elles ont longtemps combattues). En outre, le président devra vraisemblablement asseoir sa légitimité en instau-

rant une certaine distance vis-à-vis des Sunnites du Courant du futur – et donc de ses alliés chrétiens.

D'ailleurs, si Doha a rendu la présidence aux Chrétiens, les Forces libanaises ne peuvent guère s'en attribuer le mérite, leur alliance n'ayant pas été un facteur déterminant de cet accord. Aoun, à tort ou à raison, n'a pas hésité à faire valoir ses propres choix de partenaires politiques, en lançant rapidement une campagne d'affichage sur le thème « nous avons rendu leurs droits à leurs propriétaires » dans les zones chrétiennes. En d'autres termes, son entente avec le Hizbollah aurait payé. Reste aux Chrétiens du 14 mars à trouver eux aussi une plateforme convaincante en prévision des élections parlementaires à venir, dans un contexte où l'agenda souverainiste perd de la vitesse. Un député chrétien du 14 mars, très critique du Courant du futur, l'exprime ainsi :

Les causes s'épuisent. Pour être cynique, le sang de Hariri se refroidit. A moins d'un nouvel assassinat, l'élan souverainiste n'est plus une cause suffisante. Si une rencontre entre les deux présidents libanais et syrien a lieu, c'est la fin de la lutte souverainiste. Pour moi, qui militais pour le départ des Syriens, la souveraineté n'est plus qu'un slogan : la vraie cause c'est un gouvernement qui marche. Or un gouvernement qui marche sans les Chiïtes, ce n'est pas possible. ¹²⁴

Sur la question de la promotion des intérêts communautaires, Aoun a pour l'instant devancé et préempté les forces chrétiennes du 14 mars, dont l'alliance polémique avec le Courant du futur complique également toute initiative dans ce sens. Vraisemblablement, leur stratégie devrait consister à agiter la menace des armes du Hizbollah, comme un moyen à la fois de remobiliser leur base sociale et de miner la légitimité du CPL en l'attaquant sur ses propres choix d'alliances stratégiques.

C. L'ÉGLISE EN POLITIQUE : UNE STRATÉGIE PRÉSIDENTIELLE

L'Église maronite, et plus spécialement le patriarche,¹²⁵ est dans une position délicate. Elle s'est forte-

¹²⁰ Geagea disait du reste comprendre parfaitement les contraintes et hésitations de ses alliés. Entretien de Crisis Group, Samir Geagea, Washington DC, mars 2008.

¹²¹ Entretien de Crisis Group, un conseiller de Siniora, Beyrouth, 4 mai 2008.

¹²² Pour plus de détails sur ces décisions et la crise qui s'ensuivit, cf. le Briefing de Crisis Group, *Hizbollah's Weapons Turn Inward*, op. cit.

¹²³ Des sources du 14 mars comme du Hizbollah confirment que ce sont bien les ministres de Walid Jumblatt ainsi que le ministre du Tourisme (Forces libanaises) qui ont poussé le conseil des ministres à avaliser les deux décisions qui précipitèrent la réaction du Hizbollah. Entretiens téléphoniques de Crisis Group, des responsables du Hizbollah et du Courant du Futur, Beyrouth, mai 2008.

¹²⁴ Entretien de Crisis Group, Beyrouth, 6 juillet 2008.

¹²⁵ L'accent est mis ici sur le patriarche Mar Nasrallah Sfeir qui, du siège du patriarcat maronite, situé à Bkerké, joue le plus grand rôle. Mais la hiérarchie maronite (les évêques en particulier) est relativement indépendante du patriarche. L'Église jouit ensuite d'une relative indépendance au niveau local où elle tend à développer une certaine proximité avec

ment engagée sur une ligne souverainiste, surtout après le retrait israélien de 2000,¹²⁶ et se place de fait dans le camp du 14 mars – à tout le moins elle est perçue comme tel par le camp syrien. En même temps, elle entend jouer un rôle de rassembleur au sein de la communauté chrétienne, ce qui devient toujours plus difficile. Ses affinités avec les thèses du 14 mars la mettent sous le feu des critiques des leaders chrétiens de l'opposition.¹²⁷ Elle entretient en particulier des relations conflictuelles avec Aoun, en raison à la fois de son anticléricalisme et de sa prétention à incarner un leadership communautaire incontesté. La posture interventionniste du patriarche, qui n'hésite pas, au-delà du rappel des principes généraux de l'Eglise, à prendre position dans la vie politique, ne fait qu'exacerber la fibre anticléricale du général Aoun.

L'implication du patriarche en politique suscite du reste des tensions y compris au sein de l'Eglise :

En se positionnant tous les jours, en répondant au quotidien aux questions, le patriarche est de plus en plus perçu comme un acteur et donc un rival des autres personnalités politiques. Il serait plus judicieux que le discours du patriarche se resserre autour de quelques constantes et serve de discours référentiel.¹²⁸

Pour l'Eglise, l'élection de Sleimane représente une aubaine potentielle, lui permettant de sortir d'une situation inconfortable à plus d'un égard. Sur une scène chrétienne plus polarisée qu'elle ne l'a été depuis 2005, l'Eglise était constamment sommée d'intervenir, ce qui en soit minait sa capacité de rassemblement. Le silence aurait signifié une marginalisation accrue. Les prises de positions, elles, revenaient automatiquement à choisir son camp et, partant, à cautionner les alian-

les chefs politiques locaux, pour éviter de polariser les populations et pour maintenir sa propre influence.

¹²⁶ Peu après le retrait israélien, le « manifeste de Bkerké » appelle à un retrait des troupes syriennes. *L'Hebdo Magazine*, 25 janvier 2008.

¹²⁷ C'est principalement Michel Aoun et Sleimane Frangié, leader politique chrétien pro-syrien de la région de Zgharta, qui partent à l'assaut du patriarcat. Frangié fut particulièrement virulent en janvier 2008, qualifiant notamment le patriarcat de « foyer pour voleurs et criminels » et accusant le patriarche de suivre les ordres de forces étrangères. *The Daily Star*, 8 février 2008. Les critiques de Frangié s'inscrivent par ailleurs dans une tradition ancienne de contestation parfois violente de l'autorité patriarcale par les leaders politiques chrétiens. Ainsi, en 1958, le patriarche Méouchi a été conspué en raison de sa proximité avec Gamal Abdel-Nasser. En 1989, un groupe de supporters de Michel Aoun occupa et vandalisa le siège du patriarcat.

¹²⁸ Entretien de Crisis Group, un proche du patriarche, Jouneh, 28 janvier 2008.

ces polémiques contractées par le camp en question. L'émergence de Sleimane constitue également l'occasion de reconstruire une institution présidentielle dont le dernier locataire en est venu à incarner précisément ce que l'Eglise aimerait à tout prix éviter, à savoir un président dépendant de ses alliés et discrédité, inactif et finalement absent. Pour un analyste, « l'Eglise mise tout sur Michel Sleimane, et veut autant que possible éviter l'installation d'un binôme chrétien président-leader politique, craignant la réinstauration d'un système de présidence faible ».¹²⁹

Au contraire, le patriarcat ambitionne de renforcer le poids politique des Chrétiens en leur rendant un pouvoir d'arbitrage et de médiation. Cela suppose une stratégie de renforcement de la fonction présidentielle, par opposition au soutien apporté à un leader politique particulier. En effet, les leaders politiques chrétiens, aussi populaires qu'ils soient, sont toujours, du point de vue de l'Eglise, prisonniers des lignes de conflits qui existent entre les forces dominantes musulmanes : dans un contexte de polarisation extrême entre Sunnites et Chiites, les Chrétiens tendent ainsi à se diviser en formant des alliances dans lesquels ils se retrouvent minoritaires, alors qu'un président pourrait s'élever au dessus de ce clivage en s'attribuant une fonction d'arbitrage.

L'Eglise mise donc sur une posture de troisième voie, qui consisterait à développer autour de la présidence un nouveau pôle chrétien, une alternative aux deux plus grandes forces chrétiennes en présence, les FL et le CPL, et capable de donner au président un rôle de médiation réel. Et ceci de différentes manières : tout d'abord par la formation d'un bloc présidentiel fort au sein du Parlement. Ensuite par la formation d'alliances avec les forces politiques croyant dans un processus de renforcement des institutions. Enfin, par une stratégie d'influence au niveau de l'entourage du président, visant à éviter qu'il se fasse prendre dans la logique des réseaux traditionnels (famille, région, armée) : l'objectif du patriarcat étant d'encourager Sleimane à recruter sur un critère de compétence, à former des équipes de travail spécialisées, à mettre en place des mécanismes consultatifs de prise de décision, en un mot à faire de la présidence une institution fonctionnelle, plutôt que le siège d'un simple pouvoir personifié.¹³⁰

Par contraste avec les autres institutions de l'Etat, minées par le népotisme, le clientélisme et la corruption, la probité et le professionnalisme de la présidence

¹²⁹ Entretien de Crisis Group, un analyste proche de la hiérarchie militaire, Beyrouth, juin 2008.

¹³⁰ Entretien de Crisis Group, un proche du patriarche, Bkerké, mai 2008.

pourraient rasseoir la crédibilité et l'influence de la fonction présidentielle et, par extension, renforcer la position des Chrétiens dans le champ politique.

IV. LE PRÉSIDENT : TROISIÈME VOIE, CONTREPOIDS OU HOMME DE PAILLE ?

Michel Sleimane a longtemps été un candidat improbable à la présidence. Officier de carrière et commandant de l'Armée libanaise, sa candidature posait d'emblée un problème de constitutionnalité, l'article 49 de la Constitution stipulant qu'un « fonctionnaire de première catégorie » (directeurs généraux et au-dessus) ne peut être élu ni durant son mandat ni dans les deux années qui suivent sa démission ou son départ à la retraite. Son appartenance aux forces armées, à l'image de son prédécesseur, gêne en soi, puisque son élection risquerait d'instituer une sorte de tradition militaire à la tête de l'Etat. Ce scénario inquiète notamment vivement le patriarcat.¹³¹ Surtout, le 14 mars voit en lui un pur produit de la domination syrienne.

Sleimane gravit en effet les échelons au moment de l'occupation syrienne et entretient avec Damas d'excellentes relations. Il aurait été nommé à la tête de la 7^{ème} brigade par Ghazi Kanaan, le chef des services de renseignements syriens au Liban de 1982 à 2002, et à la tête de l'armée sur la volonté de Rostom Ghazalé, successeur de Kanaan.¹³² Une observatrice de la scène politique libanaise (proche du 14 mars) affirme que, lors d'une de ses deux seules visites au Liban, Bashar al-Asad se rendit à Amchit, le village d'origine de Sleimane, pour un dîner que celui-ci organisait.¹³³

Il n'est pas non plus le candidat rêvé de l'opposition. Aoun le conçoit comme un concurrent direct, susceptible de lui ravir le soutien dont il jouit au sein du corps des officiers de l'armée et dans certaines zones chrétiennes telles que la région de Jbeil, dont Amchit fait partie. En outre, la confiance absolue que lui vouerait le Hizbollah relève largement du mythe. S'il n'a jamais cherché à s'attaquer aux armes de la résistance (ce dont il n'avait de toute façon pas les moyens), ses actions n'ont pas toujours été du goût du parti chiite. Sleimane aurait en effet ordonné la répression de manifestations sociales dans la banlieue

¹³¹ Entretien de Crisis Group, un proche du patriarche, Jou-nieh, février 2008.

¹³² Entretien de Crisis Group, Jean Aziz, responsable de la section news de la chaîne du Courant patriotique libre, Beyrouth, 5 janvier 2008. Le président Emile Lahoud lui aurait préféré le général As'ad Ghanem mais Michel Sleimane aurait été imposé par Ghazalé. Entretien de Crisis Group, une personnalité chrétienne proche de la Syrie, Beyrouth, 4 juillet 2008.

¹³³ Entretien de Crisis Group, Beyrouth, 4 mars 2008.

sud de Beyrouth, fief du Hizbollah, en 2004.¹³⁴ En 2007, il lançait l'assaut contre le camp de Nahr al-Bared, alors que la pénétration des camps palestiniens par l'armée était considérée comme une ligne rouge par le mouvement chiite. Le soutien militaire américain qu'il reçoit alors ostensiblement attise du reste les soupçons parmi ses sympathisants.¹³⁵

Dans l'ensemble, et contrairement aux lectures caricaturales répandues à cette époque, Sleimane entretient avec le Hizbollah une relation négociée qui s'inscrit dans un jeu d'équilibres complexes. Quand le 14 mars mettra finalement sa candidature sur la table, en novembre 2007, le Hizbollah réagira typiquement en exigeant une formule politique qui garantisse ses intérêts (notamment à travers un tiers de blocage au sein du gouvernement) – au lieu de s'en remettre à la personnalité supposée sympathisante du futur président.

L'émergence de Sleimane en tant que candidat du 14 mars est le fruit d'un double processus. D'une part, malgré les accusations convenues de complicité avec l'opposition et avec Damas, le chef de l'armée a su, tout au long du conflit, non seulement maintenir mais également renforcer une réputation de neutralité et d'efficacité.¹³⁶ En 2005, il se refuse notamment à réprimer les manifestations anti-syriennes qui occupent le cœur de la capitale – malgré le contrôle que Damas est alors réputé d'exercer sur l'appareil militaire. Au lendemain de la guerre de 2006, il déploie ses troupes dans le Sud du pays, avec une rapidité remarquable. Ses positions équilibrées au cours de la crise politique consécutive ont été appréciées, y compris au sein du 14 mars.¹³⁷ A chaque confrontation entre les partisans de la majorité et de l'opposition, ses troupes tâchent de minimiser les risques de débordement, en se substituant à des Forces de sécurité intérieure minées par le sectarisme. Enfin, il mena victorieusement la bataille de Nahr al-Bared, brisant un tabou cher au Hizbollah sur l'inviolabilité des camps palestiniens.

¹³⁴ Entretien de Crisis Group, Jean Aziz, responsable de la section news de la chaîne du Courant patriotique libre, Beyrouth, 21 décembre 2007, et un analyste politique proche du Hizbollah, Beyrouth, mai 2008.

¹³⁵ Entretien de Crisis Group, intellectuels proches du Hizbollah, Beyrouth, 28 février 2008.

¹³⁶ Il a géré avec doigté la situation sécuritaire très tendue qui a caractérisé le pays depuis fin 2004 – assassinats politiques, grèves générales, manifestations monstres, émeutes et affrontements confessionnels se sont succédés sans remettre en cause l'unité de l'armée, pourtant amenée à intervenir sur tous les fronts.

¹³⁷ Entretiens de Crisis Group, des députés et cadres du Courant du futur et des Forces libanaises, juillet-décembre 2007.

D'autre part, les négociations sans fin qui s'engagent mi-2007 autour de la succession du président Lahoud éliminent un à un tous les autres candidats en vue et conduisent à une impasse semble-t-il insurmontable. C'est alors que Hariri envisage la candidature de Sleimane comme un coup politique capable de dénouer la crise à l'avantage du 14 mars : il s'agissait de faire à l'opposition « une proposition non refusable »¹³⁸ en lui concédant un candidat supposé de son camp, d'affaiblir Aoun en l'écartant définitivement de la présidence et en promouvant un concurrent sérieux,¹³⁹ et d'amorcer un rapprochement avec l'*establishment* militaire en général et Sleimane en particulier. Malgré de fortes réticences initiales, les Forces libanaises soutiennent très vite cette option, y voyant notamment un moyen de dégeler leur rapport historiquement conflictuel avec l'armée.¹⁴⁰

La réaction de l'opposition surprendra le 14 mars. Aoun, comme il a été dit plus haut, conditionne l'élection effective d'un président à la réalisation de certaines demandes chrétiennes, afin de bloquer son accession au pouvoir sans pour autant prendre la responsabilité du vide présidentiel. Le Hizbollah, quant à lui, insiste plus que jamais sur une formule globale qui apporterait des garanties institutionnelles. Selon un de ses hauts responsables, le parti ne voyait pas dans une option Sleimane validée par les Etats-Unis, la France et l'Arabie Saoudite « une concession de la part du 14 mars », mais le fruit d'un calcul suspect.¹⁴¹

¹³⁸ Entretien de Crisis Group, une journaliste proche des positions du 14 mars, Beyrouth, 2 mars 2008.

¹³⁹ Du point de vue du 14 mars, sa candidature est perçue – même parmi ceux qu'elle n'enthousiasme guère – comme le meilleur moyen de porter à Aoun un coup décisif. Si Sleimane accède au pouvoir, pensent-ils, il influerait sur les rapports de force interchrétiens et priverait Aoun de voix et de soutiens importants. Au niveau de la scène parlementaire, certains alliés de Aoun risqueraient fort de le désertter, notamment les délégués du parti arménien Tachnaq et le groupe d'Elias Skaff de Zahlé, entre autres députés du bloc parlementaire aouniste. Un analyste politique remarque alors que « si Michel Aoun ne devient pas président, il risque de perdre beaucoup. Tous ceux qui l'ont rejoint par arrivisme, en escomptant bénéficier des retombées de son accession à la présidence, le quitteront ». Entretien de Crisis Group, Emad Chamoun, professeur universitaire et analyste politique, Beyrouth, décembre 2007.

¹⁴⁰ Entretien de Crisis Group, Elie Khoury, conseiller de Samir Geagea, janvier 2008. Selon un journaliste proche du général, « le calcul était, pour certains intellectuels chrétiens du 14 mars, de réunir l'armée et l'église pour en finir avec Michel Aoun ». Entretien de Crisis Group, Jean Aziz, responsable de la section news de la chaîne du Courant Patriotique Libre, Beyrouth, 5 janvier 2008.

¹⁴¹ Entretien de Crisis Group, sheikh Naim Qassem, Beyrouth, 13 décembre 2007.

Le Hizbollah s'est aussi d'emblée méfié des appétits politiques du président,¹⁴² capable de forger de nouvelles alliances et d'assumer un rôle tout à fait différent que celui de commandant militaire. Cette défiance du Hizbollah sera encore amplifiée, selon des intellectuels proches du parti, par le comportement de l'armée lors de combats avec des manifestants chiïtes, en février 2008, qui coûtèrent la vie à sept personnes.¹⁴³

Même si la passivité de l'armée face à l'action des combattants du Hizbollah lors de la prise de Beyrouth, en mai 2008, permit de rééquilibrer l'image du président auprès des leaders du parti de Dieu (tout en la rendant suspecte aux yeux du 14 mars),¹⁴⁴ il n'en reste pas moins que c'est la satisfaction de leurs demandes de garanties institutionnelles qui ouvrit la voie à son élection.

Dans ce contexte d'acceptabilité empreinte de réserves de part et d'autre du champ politique, Sleimane doit désormais trouver sa place dans le camp chrétien et dans la scène politique en général. Il fait face à des attentes nombreuses et contradictoires.

Aoun aimerait idéalement que Sleimane s'efface devant lui, en acceptant de former un tandem président/*zaim* où le premier ne serait que l'instrument du second. Les leaders chrétiens du 14 mars, au contraire, préféreraient voir Sleimane faire contrepoids au général en sapant le soutien dont il bénéficie dans l'armée et les régions chrétiennes de Jbeil, Kesraouan et Metn – ce qui placerait les deux hommes automatiquement sur une trajectoire de collision.¹⁴⁵ L'Eglise, encouragée en cela par certaines personnalités chrétiennes indépendantes,¹⁴⁶ aspire quant à elle à une présidence qui incarnerait un pôle de compétence, de modernisme et de réforme, à partir duquel Sleimane pourrait constituer la « troisième voie » chrétienne décrite ci-dessus, mettant l'accent sur un rôle d'arbitrage et de

renforcement de l'Etat, et permettant de dépasser le clivage entre le CPL et les FL.¹⁴⁷

Le président sera également tiraillé dans sa gestion des grands dossiers de son début de mandat. Selon les termes de l'accord de Doha, il doit rapidement mettre en œuvre un dialogue national sur la question des armes du Hizbollah, qui se trouve au cœur de la crise qui agite le Liban depuis 2004 ; en tant que président dit « de consensus », il devra trouver un équilibre délicat en ce concerne les relations syro-libanaises, à moins qu'il perde toute capacité d'arbitrage, tout en obtenant quelques concessions de Damas afin d'assurer sa crédibilité.¹⁴⁸ Enfin, il sera investi de lourdes responsabilités sur le bon déroulement du scrutin de 2009, le ministère de l'Intérieur étant l'un des trois portefeuilles auxquels il lui revient de nommer des proches : là encore, il lui faudra arbitrer entre une répression des pratiques habituelles de corruption et de clientélisme, ce qui lui vaudrait l'ire de l'ensemble de la classe politique, et une complaisance que lui reprocherait de larges pans de la société libanaise.

A ce jour, ses intentions précises restent largement un mystère. Dans son discours d'investiture, il a certes énoncé un certain nombre d'objectifs généraux. Sa tonalité d'ensemble exprime un agenda réformiste, étatiste et souverainiste, dont les propositions concrètes peuvent être synthétisées comme suit :

¹⁴² Selon un haut responsable du Hizbollah, Sleimane aurait demandé sept ministres rattachés à la présidence dans le cadre du cabinet qui se mettrait en place suite à son élection. Ce chiffre inquiétait visiblement le Hizbollah. Entretien de Crisis Group, banlieue sud, Beyrouth, décembre 2007.

¹⁴³ Entretien de Crisis Group, deux intellectuels proches du Hizbollah, Beyrouth, mai 2008.

¹⁴⁴ Entretien de Crisis Group, un analyste stratégique proche du Hizbollah, Beyrouth, juin 2008.

¹⁴⁵ Un leader chrétien du 14 mars assure ainsi que Sleimane ne pouvait être que la hantise de Aoun. Entretien de Crisis Group, Beyrouth, 3 juillet 2008.

¹⁴⁶ Entretien de Crisis Group, le député et intellectuel Samir Frangié, Beyrouth, décembre 2007.

¹⁴⁷ Sur la position de l'Eglise, voir plus haut pp. 18-20. « Certains conseillent Sleimane de prendre une part active aux élections de 2009. Mais qu'est-ce qui le renforcera davantage, de s'entourer de quelques députés ou de garder sa crédibilité ? Depuis Taef, le président ne dispose plus d'un pouvoir exécutif mais assume un rôle d'arbitre et de conciliateur. Participer aux élections nuirait à ce rôle. Devenir un pôle de réforme plutôt qu'un nouveau pôle chrétien, projeter une image de modernisme et d'étatisme, c'est le meilleur moyen pour lui de se crédibiliser ». Entretien de Crisis Group, Nassib Lahoud, président du Mouvement de Renouveau Démocratique (proche du 14 mars), Beyrouth, 4 juillet 2008.

¹⁴⁸ « Historiquement, le président est pris dans des relations contradictoires avec les Chrétiens, d'un côté, et la Syrie, de l'autre. Sleimane, en tant que président de consensus, doit avoir des relations sereines avec la Syrie. S'il avait une attitude partisane, ce serait un très mauvais départ. Il n'y a pas de réconciliation nationale, ni même d'accord politique possible sans rapports normalisés avec Damas ». Entretien de Crisis Group, une personnalité chrétienne de l'opposition, Beyrouth, 4 juillet 2008. L'annonce formelle d'un échange d'ambassades entre les deux pays, faite à Paris le 13 juillet 2008, est une première victoire en la matière, laissant entendre que le président est susceptible de jouer un rôle moteur dans la normalisation effective des relations entre Beyrouth et Damas.

- ❑ Un renforcement des institutions, notamment la présidence, le système judiciaire et l'armée (qui ne saurait remplir son rôle sans un degré minimum de consensus politique), et un retour aux élections comme mode de résolution des conflits.
- ❑ La relance du développement, à travers la réforme du système éducatif, un encadrement accru des jeunes, la mise en place d'un climat favorable aux investissements et la mobilisation des ressources de la diaspora.
- ❑ La satisfaction de certaines attentes spécifiquement chrétiennes, notamment la décentralisation administrative étendue, l'aide au retour des déplacés et des exilés en Israël, et un rejet absolu de la naturalisation des Palestiniens.
- ❑ Une volonté de normalisation au sens propre des rapports avec la Syrie, sans hostilité ni sujétion, ce qui implique l'entérinement du tribunal international (chargé de juger les responsables de l'assassinat de Hariri), la clarification du sort des disparus de la guerre civile, la démarcation des frontières et l'initiation de relations diplomatiques classiques.
- ❑ Une reconnaissance formelle de la légitimité de la résistance (c'est-à-dire des armes du Hizbollah), au vu de la menace israélienne et de la déliquescence de l'Etat, accompagnée d'un appel à son intégration dans une stratégie de défense nationale à définir à l'occasion d'un dialogue rassemblant toutes les parties libanaises.

En revanche, il n'est pas clair comment le président entend se donner les moyens de réaliser son programme, que ce soit à travers la formation d'un bloc parlementaire, le développement de la présidence comme « pôle de compétence », la formation d'un tandem avec Aoun, etc. Il n'a fait aucune déclaration publique à cet égard et ses interlocuteurs avouent ne pas en avoir entendu davantage en privé.¹⁴⁹ Interrogé par Crisis Group sur la stratégie qu'il compte poursuivre pour mettre en œuvre les idées phares de son discours inaugural, Sleimane répondit « qu'il était encore trop tôt pour aborder ces questions ».¹⁵⁰ A l'exception d'un conseiller politique, Nazem Khoury, il n'a fait aucune nomination officielle qui pourrait laisser deviner, à travers la nature de son entourage, sa propre démarche.¹⁵¹ Pourtant, unique candidat sé-

rieux à la présidence pendant plus de six mois, il a eu tout le temps nécessaire pour se préparer à exercer ses fonctions.

Ce flou a plusieurs explications possibles. Ses priorités pourraient être ailleurs, dans la formation du gouvernement qui a enfin vu le jour le 12 juillet 2008, dans la mise en œuvre d'un dialogue national dont la responsabilité lui revient selon les termes de l'accord de Doha, et dans la préparation technique des élections de 2009. Il attend peut-être la tenue de ces dernières pour prendre position dans un paysage politique clarifié, où les lignes de force seront non seulement plus visibles, mais aussi durables. La phase actuelle est vraisemblablement une phase d'observation, dans laquelle il compte davantage éviter les erreurs, afin de conserver sa crédibilité, que de prendre des décisions hâtives qui l'exposeraient à des attaques prématurées. Il se peut du reste qu'il n'ait tout simplement pas les moyens, pour l'instant du moins, de choisir une quelconque option, chacune des variantes décrite plus haut lui créant automatiquement des ennemis dans le camp chrétien.

Sleimane demeure un politicien de facture récente, dépourvu d'appareil partisan qui lui serait propre, appelé à désigner trois ministres seulement et ne jouissant à l'heure actuelle d'aucun bloc parlementaire, ce qui rend sa position d'autant plus précaire. En somme, le président a pour l'instant tout intérêt à se construire un rôle d'arbitre et de rassembleur et de ne s'aliéner personne.

De fait, son positionnement sur ces questions risque fort d'être déterminé principalement par les contraintes qui pèsent sur lui, plus que par le programme volontariste qu'il a esquissé. En d'autres termes, les moyens concrets dont il disposera relèveront peut-être moins de ses choix que du contexte dans lequel il opère. Tout d'abord, la nature du gouvernement résultant de l'accord de Doha, ainsi que la place qu'y occupe le président, limitera ses marges de manœuvre. Il s'agit d'un gouvernement transitoire et opérant dans un contexte de campagne électorale, qui n'envisagera aucune réforme en profondeur dont Sleimane pourrait se faire l'initiateur. Les portefeuilles auxquels il lui revenait de nommer les ministres, à savoir la Défense, l'Intérieur et un ministère d'Etat, le cantonnent d'ailleurs dans des tâches sécuritaires et d'encadrement des élections.

Ensuite, le rassemblement traditionnel de certaines figures chrétiennes indépendantes sous la houlette présidentielle sera compliqué par la stratégie d'Aoun, qui vise justement à les récupérer au sein d'une vaste coalition chrétienne. Déjà, des doutes portent sur le ralliement à Sleimane des Arméniens du Tachnaq et d'Elías Skaff, deux acteurs jouant un rôle électoral clef dans certai-

¹⁴⁹ Entretiens de Crisis Group, Beyrouth, 3-4 juillet 2008.

¹⁵⁰ Entretien de Crisis Group, Baabda, 4 juillet 2008.

¹⁵¹ Les spéculations vont naturellement bon train. Différentes sources émettent des informations contradictoires et impossibles à recouper sur les conseillers qu'il aurait déjà choisis. Entretiens de Crisis Group, Beyrouth, juin-juillet 2008.

nes régions chrétiennes.¹⁵² Enfin, l'animosité qui l'oppose notamment à Aoun ne signifie pas nécessairement un attrait pour l'autre camp, étant donné le passif qui subsiste avec les Forces libanaises¹⁵³ et le repoussoir que constitue le Courant du futur aux yeux d'une partie de la communauté chrétienne.¹⁵⁴ Dans ce contexte, il apparaît probable que le président recherche de subtils équilibres au lieu de se constituer en une force alternative aux grands mouvements chrétiens.

¹⁵² « C'est une erreur de penser que le Tachnaq, qui tend habituellement à se ranger du côté du président, va quitter Aoun pour rejoindre Sleimane. Cette vision largement répandue au sein du 14 mars a toutes les chances d'être infondée. Le président a peu de prérogatives ; c'est donc moins utile de s'allier à lui. Les relations du Tachnaq avec le Courant du futur sont mauvaises, parce que Hariri n'a accordé, en 2005, qu'un siège aux Arméniens, sur 128 députés. Les relations sont tout aussi difficiles avec les Phalanges. Et dans Beyrouth, où la communauté se concentre, Arméniens et Chiites se retrouvent dans une même circonscription, d'où l'importance d'une alliance avec le Hizbollah, ce qui passe par Aoun. Du reste, cela ne signifie pas qu'ils se couperont de Sleimane : le Tachnaq pourrait justement remplir un rôle de relais et de médiateur entre le *zaim*, Aoun, et le président ». Entretien de Crisis Group, un député chrétien du 14 mars (critique du Courant du futur), Beyrouth, 6 juillet 2008. Le maintien d'Elias Skaff, leader chrétien de Zahlé, dans le bloc aouniste apparaît lui aussi assuré. Entretien de Crisis Group, Beyrouth, 3-4 juillet 2008. Le nouveau découpage électoral dont le principe a été approuvé à Doha prive en outre le Courant du futur de la capacité qu'il avait à « rendre des services aux candidats chrétiens ». Entretien de Crisis Group, Ali Hamdan, conseiller de Nabih Berri, Beyrouth, 3 juillet 2008.

¹⁵³ « Tout le monde courtise Sleimane mais qui a des chances de se rapprocher vraiment de lui ? Certainement pas les Forces Libanaises, que Sleimane a combattu avec acharnement quand il était officier sous les ordres de Aoun. La femme de Sleimane elle-même a été menacée par les FL pendant la guerre ». Entretien de Crisis Group, Abdallah Hanna, député chrétien proche du 14 mars, Beyrouth, juillet 2008.

¹⁵⁴ « S'il devait choisir entre le Sunnite Siniora et le Chrétien Aoun, Sleimane préférera encore Aoun, malgré l'état de leurs relations ». Entretien de Crisis Group, Karim Paqraddouni, Beyrouth, 4 juillet 2008.

V. CONCLUSION

L'accord de Doha et la présidence de Sleimane présentent une opportunité importante pour la communauté chrétienne de rétablir un certain équilibre communautaire, réaliser de vieilles revendications et jouer un rôle d'arbitre et de médiateur dans un contexte de forte polarisation sunnite/chiite.

Les élections parlementaires de 2009 représentent la prochaine étape importante de la recomposition du champ politique. Même si subsistent des risques de dérapage sécuritaire et de fraudes massives, qui pourraient remettre en question la légitimité, voire la tenue du scrutin, le précédent des élections de 2005 offre un parallèle à la fois ambigu et encourageant : marquées par des irrégularités importantes et un climat de tension extrême, elles n'en ont pas moins eu lieu. Reste cette fois à s'assurer qu'elles se tiennent dans des conditions plus sereines, une lourde tâche qui incombera avant tout au président.

En tout état de cause, les Chrétiens y joueront indubitablement un rôle clef. Vraisemblablement, les deux camps qui dominent aujourd'hui la scène politique conserveront pour l'essentiel leur cohésion. Le Hizbollah a besoin, aujourd'hui tout autant que demain, de protéger ses armes en contrôlant la décision politique à travers un tiers de blocage qui n'existe qu'à travers Aoun. Ce dernier demeure lui aussi dépendant de son allié chiite à de multiples égards, évoqués plus haut. Malgré une certaine friction en interne, le 14 mars n'a d'autre choix que de serrer les rangs face à l'unité de ses adversaires. Les incertitudes portent sur le sort du « centre chrétien », dont les choix seront en grande partie déterminés par la capacité du CPL et des Chrétiens du 14 mars à répondre à leurs attentes communautaires – et donc à obtenir des concessions de leurs alliés musulmans.

En faisant valoir leur nouveau rôle d'arbitre et leur poids au sein des coalitions qui se font face, les chrétiens seront potentiellement en mesure de faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre. Plus encore, ils peuvent être capables de faire avancer les mesures – en terme de construction de l'Etat ; du rôle des institutions et en particulier de la présidence ; du sort des disparus en Syrie ou des exilés en Israël ; ainsi que de la décentralisation administrative – qui leur ont longtemps été chères. Investir une consultation démocratique d'un tel espoir est en soi une excellente nouvelle pour un pays dont le conflit s'est joué pour l'essentiel en dehors – et au détriment – des institutions.

Beyrouth/Bruxelles, 15 juillet 2008

ANNEXE A

CARTE DU LIBAN



Courtesy of The General Libraries, The University of Texas at Austin

Base 802856A1 (C00059) 5-02

ANNEXE B

TEXTE DE L'ACCORD DE DOHA (25 MAI 2008)

Il a été convenu ce qui suit :

1 – Les parties sont convenues d'inviter le Président de la Chambre des députés libanais, selon les règles établies pour élire dans les 24 heures un candidat de compromis, le général Michel Suleiman président de la République, note que c'est la méthode idéale de la Constitution, d'élire le Président dans des circonstances exceptionnelles.

2 – la formation d'un gouvernement d'unité nationale de 30 ministres répartis sur la base des 16 ministres de la majorité, 11 de l'opposition, 3 à la Président, et l'annonce de toutes les parties en vertu de cet accord de ne pas démissionner ou entraver le travail du gouvernement.

3 – l'adoption de la loi électorale de 1960, avec la création des circonscriptions avec pour exception le maintien des circonscriptions uniques comprenant Marjayoun - Hasbaya, ainsi que celle Baalbek - Hermel, et la Bekaa occidentale - Rachaya.

Pour ce qui est de Beyrouth sont répartis comme suit :

1ere circonscription : Achrafiyé – Rmeil – Sayfi

2eme circonscription : Bachoura – Medaouar – Marfa'

3eme circonscription : Mina el-Hosn – Ein el-Mrayssé – Msaytbé – Rass Beyrouth – Zokak el-Blat

Les partis libanais approuvent la répartition des points figurant dans la proposition de réforme de la loi soumis au Parlement et préparé par la Commission nationale pour la préparation de la loi électorale, sous la présidence du ministre Fouad Boutros, conformément à la réglementation en place.

Le texte d'un accord pour mettre en œuvre les visées à Beyrouth, en particulier comme il est indiqué aux paragraphes 4 et 5 qui énonce :

4 – Les parties s'engagent à s'abstenir de revenir ou de l'utilisation d'armes ou de la violence pour atteindre des gains politiques.

5 – Le lancement du dialogue pour le renforcement des pouvoirs de l'État libanais sur l'ensemble de son territoire et ses relations avec diverses organisations sur la scène libanaise à garantir la sécurité de l'État et les citoyens. "

Ce dialogue a été lancé à Doha pour obtenir le renforcement des pouvoirs de l'Etat conformément au paragraphe V de l'accord de Beyrouth, et il a été convenu :

1 – De l'interdiction de recourir aux armes ou à la violence en cas de différence et de ne pas s'écarter du partenariat national fondé sur la conception des Libanais à vivre ensemble dans le cadre d'un régime démocratique, offrant la sécurité

Les libanais réitèrent la garantie de l'état pour la poursuite d'une formule de coexistence et la paix civile pour les Libanais que tous les partis appuient.

2 – De l'application de la loi et du respect de la souveraineté de l'État libanais dans toutes les régions, respect de la primauté du droit, de sorte qu'il n'y aura pas de domaines ou la justice ne soit appliquée (...)

3 – De la reprise du dialogue sous la présidence du nouveau Président de la République immédiatement après son élection et la formation d'un gouvernement d'unité nationale et la participation de la Ligue arabe, et renforcer la confiance entre les Libanais.

4 – De la réaffirmation de l'engagement des dirigeants politiques libanais à cesser d'utiliser immédiatement la langue de la méfiance, politique ou sectaire incitation.

Le comité ministériel arabe dépose l'accord présent après du Secrétariat de la Ligue des États arabes.

Cet accord a été signé à Doha en ce jour le 25 mai 2008 par les dirigeants politiques libanais participant à la conférence, en présence du Comité ministériel arabe et de ses membres.

ANNEXE C

TEXTE DE L'ACCORD DE TAEF (5 NOVEMBRE 1989)

I – PRINCIPES GENERAUX ET REFORMES

1 – Principes généraux

A – Le Liban est une patrie souveraine, libre, indépendante, patrie définitive de tous ses fils, et une par son territoire, son peuple et ses institutions dans le cadre des frontières délimitées dans la constitution libanaise et reconnues internationalement.

B – Le Liban est Arabe d'identité et d'appartenance, membre fondateur et actif de la ligue des Etats arabes et engagé par toutes ses chartes. Membre fondateur et actif de l'Assemblée des Nation Unies et engagé par sa charte, membre du mouvement des non-alignés l'Etat libanais personifie ces principes, dans tous les domaines sans exception.

C – Le Liban est une république démocratique parlementaire fondée sur le respect des libertés publiques, en particulier la liberté d'opinion et de croyance, ainsi que sur la justice sociale et l'égalité dans les droits et les devoirs entre tous les citoyens sans distinction ni privilège.

D – Le Peuple est la source de tous les pouvoirs et de la souveraineté qu'il pratique à travers les institutions constitutionnelles.

E – Le régime est fondé sur le principe de la séparation des pouvoirs, de leur équilibre et de leur collaboration.

F – Le régime économique est libéral et garantit l'initiative individuelle et la propriété privée.

G – Le développement équilibré des régions, culturellement, socialement et économiquement constitue un fondement essentiel de l'unité de l'Etat et de la stabilité du régime.

H – Il œuvre pour réaliser une justice sociale globale au moyen de la réforme financière, économique et sociale.

I – Le territoire libanais est un pour tous les Libanais. Chaque Libanais dispose du droit de résider sur toute partie de ce territoire et d'en jouir sous la protection de la loi. Il ne peut y avoir de répartition du peuple sous quelque critère que ce soit. Le territoire ne peut être soumis à la division, à la partition ou servir de patrie de substitution.

J – Tout pouvoir qui contredit la charte de vie commune est illégitime et illégal.

2 – Les réformes politiques

A – La Chambre des députés

La Chambre des députés est le pouvoir législatif qui exerce le contrôle général sur la politique du gouvernement et ses activités.

1 – Le président de la Chambre et son bureau sont élus pour la durée du mandat de la Chambre.

2 – La Chambre des députés peut, une seule fois, deux ans après l'élection de son président et de son vice-président, et durant sa première réunion, retirer la confiance à son Président et à son vice-président à la majorité des deux-tiers de ses membres, sur la base d'une pétition signée par au moins dix députés. Dans ce cas, la Chambre doit immédiatement se réunir pour élire aux postes vacants.

3 – Tout projet de loi, de caractère urgent, transmis par le Conseil des ministres à la Chambre des députés, ne peut être adopté qu'après avoir été mis à l'ordre du jour, lu, et passée la période prévue par la Constitution sans qu'il ne soit voté ou rejeté par la Chambre, puis après accord du Conseil des ministres.

4 – La circonscription électorale est le mohafazat.

5 – Jusqu'à l'adoption par la Chambre des députés d'une loi électorale excluant le confessionnalisme, les sièges parlementaires sont répartis selon les règles suivantes :

- a) à égalité entre chrétiens et musulmans.
- b) Proportionnellement entre les communautés des deux parties.
- c) Proportionnellement entre les régions.

6 – Le nombre des membres de la Chambre des députés est augmenté à 108, à égalité entre les chrétiens et les musulmans. Quant aux sièges créés, sur la base de ce document, ils seront pourvus exceptionnellement, et d'une seule fois, par désignation de la part du gouvernement d'Entente Nationale qui reste à former.

7 – Après la mise en place du premier parlement national non-confessionnel, un sénat sera créé où seront représentées les différentes familles religieuses et dont les pouvoirs seront limités aux questions primordiales.

B – Le Président de la République

Le Président de la République est le chef de l'Etat et le symbole de l'unité de la patrie. Il veille au respect de la Constitution, à l'indépendance du Liban, à son unité et à son intégrité territoriale conformément aux lois constitutionnelles. Il est le chef suprême des forces armées qui relèvent du pouvoir du Conseil des ministres. Il exerce les prérogatives suivantes :

1 – Il préside le Conseil des ministres quand il le souhaite, sans participer au vote.

2 – Il préside le Conseil Supérieur de Défense.

3 – Il publie les décrets et demande leur publication. Il peut renvoyer au Conseil des ministres dans un délai de 15 jours tout décret de ce dernier après sa remise aux greffes de la présidence. Si le Conseil des ministres confirme le décret, ou si le délai s'est écoulé sans que le décret ne soit publié ou renvoyé, il devient de droit exécutoire et doit être publié.

4 – Il publie les lois suivant les délais stipulés dans la Constitution et demande leur publication après leur adoption par la Chambre des députés. Il peut, après en avoir informé le Conseil des ministres, renvoyer les lois pour une nouvelle délibération dans les délais stipulés par la Constitution et conformément à ses dispositions. A l'expiration des délais, si les lois n'ont été ni publiées ni renvoyées, elles deviennent de droit exécutoires et doivent être publiées.

5 – Il transfère les projets de lois qui lui sont transmis par le Conseil des ministres à la Chambre des députés.

6 – Il nomme le président du Conseil désigné après consultation avec le président de la Chambre des députés, sur la base des consultations parlementaires dont les résultats sont impératifs et qu'il doit communiquer officiellement au président de la Chambre.

7 – Il promulgue le décret de nomination du président du Conseil des ministres.

8 – Il promulgue, en accord avec le président du Conseil des ministres, le décret de formation du Gouvernement.

9 – Il promulgue les décrets d'acceptation de la démission du Gouvernement ou des ministres, ou leur révocation.

10 – Il nomme les ambassadeurs et reçoit leur lettre de créance. Il décerne par décret les décorations de l'Etat.

11 – Il procède à la négociation des traités internationaux et les ratifie en accord avec le président du Gouvernement. Ceux-ci ne deviennent exécutoires qu'après l'approbation du Conseil des ministres. Le Gouvernement en informe la Chambre des députés lorsque l'intérêt du pays et la sécurité de l'Etat le permettent. Quant aux traités qui touchent au budget de l'Etat ou les traités commerciaux et les traités qu'on ne peut invalider annuellement, ils ne peuvent être ratifiés qu'après l'accord de la Chambre des députés.

12 – Il adresse, lorsque la nécessité l'exige, des messages à la Chambre des députés.

13 – Il convoque par décret, et en accord avec le président du Gouvernement, la Chambre des députés, à tenir des sessions extraordinaires.

14 – Il a le droit de soumettre au Gouvernement toute affaire urgente indépendamment de l'ordre du jour.

15 – Il convoque le Conseil des ministres exceptionnellement chaque fois qu'il le juge nécessaire, en accord avec le chef du Gouvernement.

16 – Il accorde l'amnistie individuelle par décret.

17 – Il ne peut être poursuivi dans l'exercice de ses fonctions, sauf en cas de transgression de la Constitution ou de haute trahison.

C – Le Président du Conseil des Ministres

Le Président du Conseil des Ministres est le président du Gouvernement. Il le représente et s'exprime en son nom, et est responsable de l'exécution de la politique générale telle que le Gouvernement la définit. Il exerce les prérogatives suivantes :

1 – Il préside le Conseil des Ministres.

2 – Il procède à des consultations parlementaires pour la formation du Gouvernement, et signe avec le président de la République le décret de sa constitution. Le Gouvernement doit présenter sa déclaration ministérielle dans un délai de 30 jours à la Chambre des députés pour obtenir sa confiance. Le Gouvernement ne peut exercer ses prérogatives avant d'avoir obtenu la confiance ni après avoir démissionné, sauf dans le sens le plus restrictif d'expédition les affaires courantes.

3 – Il expose la politique générale du Gouvernement devant la Chambre des députés.

4 – Il signe tous les décrets, à l'exception du décret de la désignation du président du Conseil des Ministres et celui de l'acceptation de la démission du ministre ou celui qui considère ce dernier démissionnaire.

5 – Il signe le décret de convocation pour l'ouverture d'une session extraordinaire et les décrets de publication des lois ou de leur renvoi pour une nouvelle délibération.

6 – Il convoque en réunion le Conseil des Ministres, prépare l'ordre du jour et en informe au préalable le président de la République de son contenu et sur les sujets inopinés à débattre, et appose sa signature sur le procès-verbal original des réunions.

7 – Il supervise les travaux des administrations et des institutions publiques, coordonne le travail entre les ministres et donne les consignes générales pour garantir la bonne marche du travail.

8 – Il tient des réunions de travail avec les chefs de département dans l'Etat en présence du ministre concerné.

9 – Il occupe de droit la vice-présidence du Conseil Supérieur de Défense.

D – Le Conseil des Ministres

Il représente le pouvoir exécutif. Ses prérogatives sont les suivantes :

1 – Il planifie la politique générale de l'Etat dans les différents domaines, élabore les projets de lois et les décrets, et les résolutions nécessaires à leur application.

2 – Il veille à l'application des lois et des règlements, et supervise les travaux de tous les organismes de l'Etat, administrations, institutions civiles, militaires et de sécurité sans exception.

3 – Il est l'instance à laquelle sont soumises les forces armées.

4 – Il nomme les fonctionnaires de l'Etat, les révoque et accepte leur démission, conformément aux lois.

5 – Il a le droit de dissoudre la Chambre des députés, à la demande du Président de la République, si le Parlement ne s'est pas réuni pour une session ordinaire ou extraordinaire durant un délai d'un mois malgré deux convocations successives, ou s'il renvoie l'ensemble du budget dans le but de paralyser l'action du Gouvernement. Mis il ne peut recourir à la dissolution une deuxième fois pour les raisons qui ont motivé la première dissolution.

6- – Lorsque le Président de la République assiste à une réunion du Conseil des Ministres celui-ci se tient sous sa présidence.

Le Conseil des Ministres se réunit régulièrement dans un siège qui lui est propre. Le quorum légal de la réunion est fixé aux deux-tiers de ses membres. Le Conseil adopte ses résolutions par consensus, sinon par le vote. Les décisions sont adoptées à la majorité des présents, sauf pour les questions capitales qui exigent la majorité des deux-tiers des membres du Conseil des Ministres. Sont considérées questions capitales :

L'imposition de l'Etat d'urgence et sa levée, la guerre et la paix, la mobilisation générale, la ratification des accords et des traités internationaux, le budget général de l'Etat, les plans de développement généraux et à long terme, la nomination des fonctionnaires de première catégorie ou leurs équivalents, la modification de la division administrative des régions, la dissolution du parlement, la loi électorale, le code de nationalité et du statut personnel, la révocation des ministres.

E – Le Ministre

Les prérogatives du ministre sont renforcées en accord avec la politique générale du Gouvernement et avec le principe de la responsabilité collective. Il ne peut être révoqué que sur décision du Conseil des Ministres, ou si le Parlement lui retire sa confiance individuellement.

F – La démission du Gouvernement, le Gouvernement démissionnaire et la révocation des ministres

1 – Le Gouvernement est considéré démissionnaire dans les cas suivants :

- a) si son Président démissionne
- b) si plus d'un tiers de ses membres désignés dans le décret de constitution n'en font plus partie
- c) en cas de décès de son Président
- d) au début du mandat du président de la République
- e) au début du mandat de la Chambre des députés
- f) lorsque le Parlement lui retire sa confiance sur l'initiative du Parlement ou si le Gouvernement pose la question de confiance.

2 – La révocation du ministre a lieu par décret signé par le président de la République et le président du Conseil, après accord du Conseil des ministres.

3 – Lorsqu'un Gouvernement démissionne ou est considéré démissionnaire, la chambre des députés se constitue de jure en session extraordinaire jusqu'à la formation du nouveau gouvernement et son obtention du vote de confiance.

G – L'abolition du Confessionnalisme politique

L'abolition du confessionnalisme politique est un objectif national essentiel qui exige pour sa réalisation une action programmée par étapes. Le nouveau Parlement élu sur la base d'égalité de sièges entre chrétiens et musulmans devra adopter les décisions adéquates pour la réalisation de cet objectif, et constituer une instance nationale sous la présidence du chef de l'Etat composée, en plus des présidents du Parlement et du Conseil des ministres, de personnalités politiques, intellectuelles et sociales. La tâche de cette instance est d'étudier et de proposer les moyens susceptibles d'abolir le confessionnalisme, et de les soumettre au Parlement et Conseil des ministres, et de superviser l'exécution de la période transitoire.

Durant la période transitoire,

1 – La règle de la représentation confessionnelle est abolie et le critère de la qualification et de la spécialisation sera retenu dans les fonctions publiques, la justice, les institutions militaires et de sécurité, les institutions publiques et mixtes, les offices autonomes, conformément aux nécessités de l'Entente Nationale à l'exception des fonctions de première catégorie et leur équivalents, qui seront répartis par égalité entre chrétiens et musulmans, sans spécification d'aucune fonction à aucune communauté en particulier.

2 – La mention de la confession ou du rite sur la carte d'identité est abolie.

3 – Autres réformes

A – La décentralisation administrative

1 – L'Etat libanais est un et unifié sous un pouvoir central fort.

2 – L'élargissement des prérogatives des mohafez et des caïmacam et la représentation des différentes administrations étatiques au plus haut niveau possible dans les régions administratives en vue de satisfaire les citoyens et de répondre à leurs besoins localement.

3 – La révision de la division administrative dans le sens de l'intégration nationale et de la garantie de la vie commune et de l'unité du territoire, du peuple et des institutions.

4 – L'adoption de la décentralisation administrative élargie au niveau des petites unités administratives (le caza et les niveaux inférieurs) à travers l'élection d'une assemblée pour chaque caza présidée par le caïmacam, pour assurer la participation dans toutes les localités.

5 – L'adoption d'un plan de développement unifié et global pour le pays, capable de faire évoluer les régions libanaises économiquement et socialement, et de renforcer les ressources des municipalités, des municipalités unifiées et des fédérations municipales, avec les moyens financiers nécessaires.

B – Les tribunaux

A) En vue de garantir la suprématie de la loi sur tous les citoyens, responsables compris, et en vue d'assurer la bonne marche des pouvoirs législatif et exécutif avec les

éléments de la convivialité et des droits essentiels des Libanais, tels que stipulés dans la Constitution :

1 – La Haute-Cour, telle que stipulée dans la Constitution, sera constituée. Sa tâche est de juger les présidents et les ministres. Une loi spécifique sera élaborée pour la procédure devant la Haute-Cour.

2 – Un Conseil Constitutionnel sera créé pour interpréter la Constitution et contrôler la constitutionnalité des lois, et trancher les litiges et les invalidations relatifs aux élections présidentielles et parlementaires.

3 – Les parties citées ci-après ont le droit de consulter le Conseil Constitutionnel en ce qui concerne l'interprétation de la constitution et le contrôle de la constitutionnalité des lois :

- a) le Président de la République
- b) le Président de la Chambre des députés
- c) le Président du Conseil des Ministres
- d) un nombre de députés à déterminer

B) En vue de garantir le principe de comptabilité entre la religion et l'Etat, les chefs des communautés libanaises ont le droit de consulter le Conseil Constitutionnel dans les domaines suivants :

- 1 – le statut personnel
- 2 – la liberté de croyance et la pratique des rites religieux
- 3 – la liberté de l'enseignement religieux.

C) En vue de renforcer l'indépendance de la justice, un nombre déterminé de membres de la Cour suprême sera élu par le corps des magistrats.

C – La loi des élections parlementaires

Les élections parlementaires auront lieu conformément à une nouvelle loi électorale sur la base du mohafazat. Elle exprimera les fondements qui garantissent la vie commune entre les Libanais ce qui permettra une plus juste représentativité politique de toutes les couches du peuple et de tou-

tes ses générations et l'efficacité de cette représentativité, après une révision du partage administratif dans l'esprit et le cadre de l'unité du territoire, du peuple et des institutions.

D – La création du Conseil économique et social pour le développement

Un conseil économique et social sera créé en vue de garantir la participation des représentants des différents secteurs publics dans l'élaboration de la politique économique et sociale de l'Etat et ce par le moyen de la consultation et des propositions.

E – L'Education et l'enseignement

1 – Assurer l'enseignement à tous et le rendre obligatoire tout au moins dans le primaire.

2 – L'affirmation du principe de la liberté de l'enseignement conformément à la loi et aux règlements en vigueur.

3 – La protection de l'enseignement privé et le renforcement du contrôle de l'Etat sur les écoles privées et sur le livre scolaire.

4 – La réforme de l'enseignement public, professionnel et technique, son renforcement et son développement pour s'adapter et répondre aux besoins de construction et de progrès du pays. La réforme de l'Université libanaise, en lui assurant l'aide nécessaire, en particulier à ses facultés des sciences appliquées.

5 – La révision et le développement des programmes dans le but de renforcer l'appartenance et l'intégration nationales, et l'ouverture spirituelle et culturelle, ainsi que l'unification du livre scolaire dans les matières d'histoire et d'éducation nationale.

F – L'information

La réorganisation de tous les moyens d'information conformément à la loi et dans le cadre de la liberté responsable, en vue de servir les objectifs de l'entente et la fin de l'état de guerre.

II – SOUVERAINTE DE L'ETAT LIBANAIS SUR L'ENSEMBLE DE SON TERRITOIRE

Suite à l'accord des parties libanaises afin d'instaurer un Etat fort et efficace fondé sur l'entente nationale, le gouvernement d'union nationale élaborera un plan détaillé de sécurité qui durera un an et dont le but est d'étendre progressivement la souveraineté de l'Etat libanais sur tout le territoire national. Ce plan dans ses grandes lignes prévoira :

1 – La proclamation de la dissolution de toutes les milices, libanaises ou non, et la remise de leurs armes à l'Etat libanais dans un délai de 6 mois délai qui entre en vigueur après la ratification du document d'Entente Nationale, l'élection du président de la République, la formation du gouvernement d'Entente Nationale, et l'adoption des réformes politiques par la voie constitutionnelle.

2 – Le renforcement des Forces de Sécurité Intérieure (FSI) au moyen de :

a) Une conscription ouverte à tous les libanais sans exception, pour leur donner une formation centralisée avant de les répartir dans les unités des régions, tout en les soumettant à des sessions de formation constantes et régulières.

b) Le renforcement des organismes de sécurité susceptibles de contrôler l'entrée et la sortie des personnes aux frontières terrestres, maritimes et aériennes du pays.

3 – Le renforcement des forces armées :

a) La tâche essentielle des forces armées est la défense de la patrie, et le cas échéant, la défense de l'ordre public

lorsque le péril est hors de mesure avec les moyens des Forces de Sécurité Intérieure.

- b) Les circonstances du recours aux forces armées pour soutenir les F.S.I. dans leur tâche de maintien de l'ordre relèvent du Conseil des Ministres.
- c) Il sera procédé à l'unification et à l'équipement des Forces armées, et à leur entraînement pour les rendre capables d'assumer leur responsabilité nationale face à l'agression israélienne.
- d) Lorsque les F.S.I. seront aptes à assumer leurs responsabilités de sécurité, les Forces armées regagneront leurs casernes.
- e) Les Services de Renseignement des Forces armées seront réorganisés au profit des affaires militaires exclusivement.

4 – La solution de la question des réfugiés libanais, de façon radicale par l'adoption de lois donnant droit à tout réfugié libanais à partir de 1975 de regagner le lieu d'où il fut extradé, et la mise en place des arrêtés qui garantissent ce droit et les moyens de la reconstruction des zones sinistrées.

Compte tenu du fait que le but de l'Etat libanais est d'assurer son autorité sur tout le territoire libanais au

moyen de ses propres forces représentées principalement par les forces de Sécurité Intérieure,

Compte tenu du fait de la nature des relations fraternelles qui lient le Liban à la Syrie, les forces syriennes aideront qu'elles en soient remerciées les forces légales libanaises à étendre l'autorité de l'Etat libanais dans un délai maximum de deux ans après la ratification du document d'Entente Nationale, l'élection du président de la République, la formation du Gouvernement d'Entente Nationale, et l'adoption des réformes politiques par la voie constitutionnelle.

A la fin de cette période, les deux gouvernements, le gouvernement syrien et le gouvernement libanais d'Entente Nationale, décideront du redéploiement des troupes syriennes dans la région de la Békaa et à l'entrée de la Békaa-Ouest à Dahrel-Baydar jusqu'à la ligne reliant Hammana, Mdeireje et Ayn Dara, et si, la nécessité l'exige, dans d'autres points qui seront déterminés par un comité militaire commun libano-syrien. L'accord entre les deux gouvernements déterminera la dimension et la durée de la présence des troupes syriennes dans les régions évoquées plus haut, et la définition des rapports entre ces forces et les forces de l'Etat libanais, le comité supérieur tripartite arabe étant disposé à aider les deux Etats à aboutir à cet accord s'ils le souhaitent tous les deux.

III – LIBERATION DU LIBAN DE L'OCCUPATION ISRAELIENNE

La restauration de l'autorité de l'Etat jusqu'aux frontières libanaises reconnues internationalement implique :

- 1 – L'action pour l'application de la résolution N°425 et des différentes résolutions du Conseil de Sécurité stipulant de mettre un terme définitif à l'occupation israélienne.
- 2 – Le maintien de l'accord d'armistice signée le 23 mars 1949.

3 – L'adoption de toutes les mesures susceptibles de libérer toutes les terres libanaises de l'occupation israélienne, l'instauration de la souveraineté de l'Etat sur tout son territoire, le déploiement de l'armée libanaise dans la zone frontalière libanaise reconnue internationalement, et l'action pour le renforcement de la présence des forces des Nations-Unies dans le Sud-Liban pour garantir le retrait israélien et permettre le retour de la sécurité et de la stabilité dans la région frontalière.

IV – LES RELATIONS LIBANO-SYRIENNES

Le Liban, Arabe d'appartenance et d'identité, est lié par des relations fraternelles sincères avec tous les Etats arabes, et entretient avec la Syrie des relations particulières qui tirent leur force du voisinage, de l'histoire et des intérêts fraternels communs. Sur cette base se fondent la coordination et la collaboration entre les deux Etats, et des accords entre eux dans les différents domaines les consacreront de manière à assurer l'intérêt des deux pays frères dans le cadre de la souveraineté et de l'indépendance de chacun. Sur cette base, et compte tenu du fait que l'affermissement de la sécurité favorise le cadre nécessaire au développement

de ces liens particuliers, il faut éviter à tout prix que le Liban devienne une source de menace à la sécurité de la Syrie, ou la Syrie une source de menace à la sécurité du Liban. En vertu de quoi, le Liban ne permettra pas qu'il soit un passage ou un foyer pour toute formation, Etat ou organisation qui aurait pour but de remettre en question sa sécurité ou celle de la Syrie. De même que la Syrie, soucieuse de la sécurité du Liban, de son indépendance et de son unité ainsi que l'entente de ses fils, ne permettra aucune action susceptible de menacer la sécurité du Liban, son indépendance et sa souveraineté.

ANNEXE D

TEXTE DE L'ENTENTE ENTRE LE CPL ET LE HIZBOLLAH (6 FEVRIER 2006)

1- Le dialogue

Le dialogue national est l'unique moyen garant d'apporter les solutions aux crises dans lesquelles se débat le Liban. Un dialogue basé sur des principes solides et bien ancrés qui reflètent une volonté consensuelle. Pour cela, les conditions nécessaires pour sa réussite devraient être réunies :

A – La participation au dialogue des parties ayant une existence politique, populaire et nationale autour d'une table ronde.

B – La transparence et la franchise, en faisant primer l'intérêt national sur tous les autres, sur base d'une volonté autonome et d'une décision libanaise libre et engagée.

C – Le dialogue doit porter sur toutes les questions à caractère national nécessitant un consensus général.

2 – La démocratie consensuelle

La démocratie consensuelle demeure la base essentielle du système politique au Liban. Elle représente la concrétisation effective de l'esprit de la Constitution et de l'essence du pacte national de coexistence. Ainsi, toute approche des questions nationales selon le principe de la majorité et de la minorité reste tributaire de la réalisation des conditions historiques et sociales nécessaires à l'exercice d'une démocratie réelle dans laquelle le citoyen acquiert une valeur propre.

3 – La loi électorale

La réforme et la régularisation de la vie politique au Liban nécessitent l'adoption d'une loi électorale moderne (la proportionnelle pourrait en être une des formes efficaces) qui garantirait une représentativité populaire juste et équitable. Cette loi contribuerait à la réalisation des éléments suivants :

1 – Dynamiser et développer l'activité des partis, de façon à aboutir à l'émergence de la société civile.

2 – Limiter l'influence de l'argent politique et des sensibilités confessionnelles.

3 – Assurer des chances égales dans l'accès aux divers médias.

4 – Assurer les moyens nécessaires pour permettre aux Libanais résidents à l'étranger d'exercer leur droit de vote.

Le gouvernement et le Parlement sont invités à adopter la loi électorale requise dans les plus brefs délais.

4 – L'édification de l'État

L'édification d'un État moderne, doté de la confiance de ses citoyens et capable d'assurer leurs besoins et leurs aspirations tout en les sécurisant et en les rassurant sur leur pré-

sent et leur avenir, doit se faire sur des bases sûres et stables. Elle ne doit plus être tributaire de secousses ou faire l'objet de crises cycliques à chaque bouleversement important. Pour cela, il faut tenir compte des considérations suivantes :

A – L'adoption des critères de justice, d'égalité, de compétence, d'aptitude et d'intégrité.

B – Une justice équitable et intègre est la condition de base pour l'édification de l'État de droit et des institutions. Elle se base sur :

1 – L'indépendance totale de la Justice et le choix de juges réputés pour leur compétence, de façon à dynamiser le travail des divers tribunaux.

2 – Le respect du travail des institutions constitutionnelles, en les tenant à l'écart des dissensions politiques et en assurant la continuité de leur action, sans chercher à les neutraliser (le Conseil Constitutionnel et le Conseil Supérieur de la magistrature). Ce qui se passe actuellement avec le Conseil Constitutionnel est un exemple de neutralisation, notamment au sujet des recours parlementaires présentés et qui sont toujours en suspens.

C – La lutte radicale contre la corruption. En effet, les actions ponctuelles et apaisantes ne sont plus efficaces et consistent plus en un bluff de la part de ceux qui profitent de la corruption à tous les niveaux pour continuer à piller les ressources de l'État et du citoyen. Pour cela, il faudrait :

1 – Dynamiser les institutions et conseils de contrôle et d'inspection financiers et administratifs, tout en assurant leur indépendance par rapport au pouvoir exécutif, afin d'éviter leur politisation.

2 – Effectuer un état des lieux général des foyers de corruption, afin d'ouvrir des enquêtes judiciaires qui permettront de châtier les coupables et de récupérer l'argent public dérobé.

3 – Adopter les lois nécessaires pour combattre la corruption sous toutes ses formes et demander au gouvernement de signer la convention des Nations Unies sur la lutte contre la corruption.

4 – Travailler en vue d'une réforme administrative globale qui garantit la nomination de la bonne personne à la bonne place, notamment les personnes dont l'intégrité et la compétence sont reconnues, par le biais du renforcement du Conseil de la Fonction publique en lui permettant d'exercer toutes ses prérogatives.

5 – Enfin, il faudrait établir un calendrier pour traiter toutes ces affaires car le facteur temps est devenu vital. Une action sage et rapide s'impose. Il faut exploiter le facteur temps et empêcher les corrompus de l'utiliser en leur faveur.

5 – Les disparus de guerre

Tourner la page du passé et réaliser la réconciliation nationale globale nécessite la fermeture de tous les dossiers de guerre encore en suspens. Celui des disparus de guerre exige une attitude responsable pour mettre fin à cette situation malsaine et apaiser les familles de ces disparus. En effet, on ne peut pas demander à ces dernières de pardonner sans leur accorder leur droit de connaître le sort de leurs proches. Nous appelons donc tous les partis et les forces qui ont participé à la guerre à coopérer totalement pour connaître le sort des disparus et pour retrouver tous les charniers.

6 – Les Libanais en Israël

Etant convaincus que la présence de tout Libanais dans son pays est préférable au fait de le voir chez l'ennemi, la solution au problème des Libanais présents en Israël requiert une action rapide pour leur retour au pays en tenant compte de toutes les circonstances politiques, sécuritaires et économiques afférentes à ce sujet. C'est pourquoi nous leur lançons un appel afin qu'ils reviennent rapidement dans leur pays. Nous rappelons à cet égard le discours de Sayyed Hassan Nasrallah après le retrait israélien du Liban-Sud, ainsi que le discours du Général Michel Aoun à la première session du Parlement.

7 – La question sécuritaire

Premièrement, les assassinats politiques :

Toute forme d'assassinat politique est condamnable et rejetée, car elle est en contradiction avec les droits vitaux de l'homme, avec les principaux fondements du Liban, basés sur la diversité et la différence, et avec l'essence et l'exercice de la démocratie. Ainsi, nous condamnons vivement l'assassinat de l'ancien Premier Ministre martyr Rafic Hariri, ainsi que tous les assassinats et tentatives d'assassinats qui l'ont précédé et suivi, jusqu'à celui du député Gebran Tuéni. Nous insistons sur l'importance de poursuivre l'enquête selon les mécanismes adoptés officiellement pour connaître la vérité. Cette vérité ne peut faire l'objet d'aucun compromis, car elle est la condition nécessaire pour faire régner la justice et châtier les coupables, mais aussi pour mettre un terme à cet engrenage de tuerie et d'explosions. Pour cela, il faut mettre ces dossiers à l'abri de toute tentative d'exploitation politique, qui nuit à leur objet et à la justice. Cette dernière doit demeurer au-dessus des conflits et des dissensions politiques.

Deuxièmement, la réforme sécuritaire : La réforme des services de sécurité est partie intégrante de la réforme générale des principales institutions de l'État et de leur réédification sur des bases saines. Vu la place délicate qu'occupent les services de sécurité dans le maintien et la protection de la stabilité du pays face à toute menace ou violation, cette réforme doit faire l'objet d'une attention ciblée. Ainsi, le gouvernement doit assumer son entière responsabilité conformément à ce qui suit:

A – Mettre au point un plan de sécurité exhaustif, basé sur la centralisation et sur la définition claire de l'ennemi et de l'allié, tout en identifiant les foyers à traiter et les menaces

contre la sécurité, comme le terrorisme et les failles sécuritaires.

B – Mettre les services à l'écart du clientélisme et des considérations politiques, afin que leurs allégeances soient totalement nationales.

C – Nommer des responsables sécuritaires réputés pour leur intégrité et leur compétence.

D – Les mesures de sécurité ne doivent toutefois pas être en contradiction avec les libertés essentielles prévues dans la Constitution, à leur tête la liberté d'expression et celle de l'action politique, sans pour autant porter atteinte à la stabilité et à la sécurité publique.

E – La formation d'une commission mixte parlementaire et sécuritaire, chargée de suivre et de contrôler l'opération de réforme et de réédification des services.

8 – Les relations libano-syriennes

Pour établir des relations saines et à pied d'égalité entre le Liban et la Syrie, il faut revoir l'expérience des années passées et en tirer les leçons qui s'imposent, afin d'éviter la répétition des mêmes erreurs et des mêmes lacunes. Cette révision est destinée à paver la voie au rétablissement de ces relations sur des bases claires de respect et d'équité totales et réciproques de la souveraineté et de l'indépendance des deux états, avec un refus de toute forme de retour à la tutelle étrangère. Pour cela, les mesures suivantes sont nécessaires :

A – Le gouvernement doit effectuer les démarches juridiques nécessaires pour confirmer la libanité des fermes de Chebaa. La Syrie ayant reconnu la libanité de ces fermes, le gouvernement doit donc présenter sa requête auprès de l'ONU.

B – La délimitation de la frontière libano-syrienne loin des tensions qui empêcheraient la réussite de cette opération que le Liban et la Syrie ont besoin d'achever dans l'entente entre les deux pays.

C – L'État syrien est appelé à une coopération totale avec l'État libanais en vue de connaître le sort des prisonniers libanais dans les geôles syriennes, dans un climat éloigné de toute provocation, tension ou négativisme, car un tel climat serait de nature à empêcher une solution positive à ce dossier.

D – L'établissement de relations diplomatiques entre les deux pays en leur assurant des circonstances favorables garantant de passer d'une relation entre individus et groupes à une relation entre institutions assurant ainsi une continuité et une constance de cette relation.

9 – Les relations libano-palestiniennes

Le traitement du dossier palestinien nécessite une approche globale basée sur le respect par les Palestiniens de l'autorité de l'État libanais et de ses lois. D'autre part, il doit être l'occasion de renouveler la solidarité des Libanais avec leur cause et avec le recouvrement de leurs droits, selon ce qui suit :

A – Les conditions sociales dans lesquelles vivent les Palestiniens nécessitent une attention particulière. Il faut leur assurer une vie décente, dans le cadre de la coopération bilatérale et du respect de la charte des droits de l'homme. Il faut aussi leur assurer des facilités de déplacement à l'intérieur et hors du Liban.

B – Le droit au retour des Palestiniens est une question fondamentale et établie et le refus de l'implantation fait l'unanimité auprès des Libanais. Cette décision est définitive et irrévocable.

C – Les relations entre l'État libanais et les Palestiniens doivent passer par un cadre institutionnel palestinien unique, qui serait le représentant légal du peuple palestinien au Liban. De la sorte, la coopération entre eux sera plus efficace.

D – Le dialogue responsable, sérieux et soutenu entre le gouvernement libanais et les Palestiniens est le moyen de traiter le dossier des armes palestiniennes hors des camps et de régler la situation sécuritaire dans les camps, de façon à aboutir à l'établissement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire libanais.

10 – La protection du Liban et la consolidation de son indépendance et de sa souveraineté

La protection du Liban et la consolidation de son indépendance et de sa souveraineté sont une responsabilité et un devoir nationaux, garantis par les conventions internationa-

les et la charte des droits de l'homme, notamment face aux dangers et aux menaces, quelle que soit leur origine. C'est pourquoi le port des armes n'est pas un objectif en soi, mais un moyen noble et sacré utilisé par un groupe dont le territoire est occupé, au même titre que la résistance politique. Dans ce contexte, les armes du Hezbollah s'inscrivent dans une approche exhaustive ainsi délimitée :

Premièrement, le maintien des armes du Hezbollah doit se baser sur des justifications qui font l'unanimité nationale et qui constituent une source de force pour le Liban et les Libanais, et deuxièmement, définir les circonstances objectives qui aboutiraient à la suppression des raisons et des justifications de leur existence. Vu qu'Israël occupe les fermes de Chebaa, détient des résistants libanais, et menace le Liban, les Libanais doivent donc assumer leurs responsabilités et se partager la tâche de défendre leur pays, de consolider son entité et sa sécurité et de préserver son indépendance et sa souveraineté à travers :

1 – la libération des fermes de Chebaa de l'occupation israélienne.

2 – la libération des détenus libanais dans les geôles israéliennes.

3 – la protection du Liban des dangers israéliens, à travers un dialogue national destiné à élaborer une stratégie de défense nationale acceptée par tous les Libanais et à laquelle ils adhéreront en se partageant les responsabilités et en bénéficiant de ses résultats.

ANNEXE E

À PROPOS D'INTERNATIONAL CRISIS GROUP

International Crisis Group est une organisation non-gouvernementale indépendante à but non lucratif qui emploie près de 135 personnes réparties sur cinq continents. Celles-ci conçoivent des analyses de terrain et mènent une sensibilisation à haut niveau dans un but de prévention et de résolution des conflits.

L'approche de Crisis Group est fondée sur une recherche de terrain. Des équipes d'analystes postés dans des pays à risque ou à proximité de ceux-ci effectuent des recherches sur le terrain. À partir des informations recueillies et des évaluations de la situation sur place, Crisis Group rédige des rapports analytiques rigoureux qui s'accompagnent de recommandations pratiques destinées aux décideurs internationaux. Crisis Group publie également *CrisisWatch*, un bulletin mensuel de 12 pages offrant une mise à jour régulière et succincte des situations de conflit potentiel ou en cours les plus importantes partout dans le monde.

Les rapports et briefings de Crisis Group sont largement diffusés par courrier électronique et par l'envoi de versions imprimées à de nombreux ministères des Affaires étrangères et organisations internationales. Ils sont également accessibles au grand public via le site internet de l'organisation : www.crisisgroup.org. Crisis Group travaille en étroite collaboration avec les gouvernements et ceux qui les influencent, notamment les médias, afin de les sensibiliser à ses analyses et de générer un soutien pour ses recommandations politiques.

Le Conseil d'administration de Crisis Group, qui compte d'éminentes personnalités du monde politique, diplomatique, des affaires et des médias, s'engage directement à promouvoir rapports et recommandations auprès des décideurs politiques du monde entier. Crisis Group est coprésidé par Christopher Patten, ancien Commissaire européen aux Relations extérieures, et par Thomas Pickering, ancien ambassadeur des États-Unis. Gareth Evans, ancien ministre australien des Affaires étrangères, en est le président depuis janvier 2000.

Crisis Group a son siège à Bruxelles et des bureaux de liaison à Washington D.C. (où l'organisation est basée en tant qu'entité légale), New York, Londres et Moscou. L'organisation dispose actuellement de onze bureaux de terrain (à Bichkek, Bogota, Le Caire, Dakar, Islamabad, Istanbul, Jakarta, Nairobi, Pristina, Séoul et Tbilissi) et seize représentations locales (Abuja, Bakou, Bangkok, Beyrouth, Belgrade, Colombo, Damas, Dili, Douhanbé, Jérusalem, Kaboul, Katmandou, Kinshasa, Port-au-Prince, Pretoria et Téhéran). Crisis Group couvre une soixantaine de pays et territoires touchés ou menacés par des crises sur quatre continents. En Afrique, il s'agit de : Burundi, Côte d'Ivoire, Érythrée, Éthiopie, Guinée, Kenya,

Liberia, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad et Zimbabwe ; en Asie : Afghanistan, Bangladesh, Birmanie, Cachemire, Corée du Nord, Indonésie, Kazakhstan, Kirghizstan, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste et Turkménistan; en Europe : Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Géorgie, Kosovo, Serbie et Turquie; au Moyen-Orient : toute la région qui s'étend de l'Afrique du Nord à l'Iran ; et en Amérique Latine : Colombie, le reste de la région andine et Haïti.

Crisis Group est financé par des gouvernements, des fondations caritatives, des sociétés et des donateurs privés. Les agences et départements gouvernementaux qui financent actuellement Crisis Group sont : l'Agence américaine pour le développement international, l'Agence australienne pour le développement international, l'Agence autrichienne pour le Développement, l'Agence canadienne de développement international, l'Agence néo-zélandaise pour le développement international, le Conseil de la Recherche Économique et Sociale du Royaume-Uni, le Département des Affaires étrangères et du Commerce de l'Australie, le Département des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, le Département fédéral des Affaires étrangères de la Confédération suisse, le Département du Royaume-Uni pour le Développement International, le Ministère allemand des Affaires étrangères, le Ministère belge des Affaires étrangères, le Ministère royal des Affaires étrangères du Danemark, le Ministère finlandais des Affaires étrangères, le Ministère français des Affaires étrangères, Irish Aid, le Ministère des Affaires étrangères de la Principauté du Liechtenstein, le Ministère luxembourgeois des Affaires étrangères, le Ministère néerlandais des Affaires étrangères, le Ministère suédois des Affaires étrangères, le Ministère tchèque des Affaires étrangères, le Ministère royal norvégien des Affaires étrangères et le Ministère des Affaires étrangères turc et le Qatar.

Les fondations et donateurs du secteur privé, qui soutiennent annuellement et/ou contribuent à la Fondation *Securing the Future* de Crisis Group, regroupent: Carnegie Corporation of New York, Fundación DARA Internacional, Iara Lee and George Gund III Foundation, William & Flora Hewlett Foundation, Hunt Alternatives Fund, Kimsey Foundation, Korea Foundation, John D. & Catherine T. MacArthur Foundation, Charles Stewart Mott Foundation, Open Society Institute, Pierre and Pamela Omidyar Fund, Ploughshares Fund, Victor Pinchuk Foundation, ProVictimis Foundation, Radcliffe Foundation, Sigrid Rausing Trust, et VIVA Trust.

juillet 2008

ANNEXE F

RAPPORTS ET BRIEFINGS DE CRISIS GROUP SUR LE MOYEN-ORIENT ET L'AFRIQUE DU NORD DEPUIS 2005

AFRIQUE DU NORD

Comprendre l'Islamisme, Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord N°37, 2 mars 2005 (aussi disponible en anglais et en arabe)

L'Islamisme en Afrique du Nord IV: Contestation islamiste en Mauritanie: Menace ou bouc émissaire?, Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord N°41, 10 mai 2005

Reforming Egypt: In Search of a Strategy, Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord N°46, 4 octobre 2005

La transition politique en Mauritanie: Bilan et perspectives, Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord N°53, 24 avril 2006

Egypt's Sinai Question, Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord N°61, 30 janvier 2007 (aussi disponible en arabe)

Sahara Occidental : le coût du conflit, Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord N°65, 11 juin 2007 (aussi disponible en anglais et en arabe)

Sahara Occidental : sortir de l'impasse, Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord N°66, 11 juin 2007 (aussi disponible en anglais et en arabe)

Egypt's Muslim Brothers: Confrontation or Integration?, Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord N°76, 18 juin 2008

CONFLIT ISRAËLO-ARABE

Disengagement and After: Where Next for Sharon and the Likud?, Rapport Moyen-Orient N°36, 1^{er} mars 2005 (aussi disponible en arabe et en hébreu)

Syria After Lebanon, Lebanon After Syria, Rapport Moyen-Orient N°39, 12 avril 2005 (aussi disponible en arabe)

Mr Abbas Goes to Washington: Can He Still Succeed?, Briefing Moyen-Orient N°17, 24 mai 2005 (aussi disponible en arabe)

Disengagement and Its Discontents: What Will the Israeli Settlers Do?, Rapport Moyen-Orient N°43, 7 juillet 2005 (aussi disponible en arabe)

The Jerusalem Powder Keg, Rapport Moyen-Orient N°44, 2 août 2005 (aussi disponible en arabe)

Lebanon: Managing the Gathering Storm, Rapport Moyen-Orient N°48, 5 décembre 2005 (aussi disponible en arabe)

Enter Hamas: The Challenges of Political Integration, Rapport Moyen-Orient N°49, 18 janvier 2006 (aussi disponible en arabe et en hébreu)

Palestinians, Israel and the Quartet: Pulling Back From the Brink, Rapport Moyen-Orient N°54, 13 juin 2006 (aussi disponible en arabe)

Israel/Palestine/Lebanon: Climbing out of the Abyss, Rapport Moyen-Orient N°57, 25 juillet 2006 (aussi disponible en arabe)

The Arab-Israeli Conflict: To Reach a Lasting Peace, Rapport Moyen-Orient N°58, 5 octobre 2006

Israël/Hezbollah/Liban: éviter un regain de violence, Rapport Moyen-Orient N°59, 1^{er} novembre 2006 (aussi disponible arabe et en anglais)

Lebanon at a Tripwire, Briefing Moyen-Orient N°20, 21 décembre 2006 (aussi disponible en arabe et en farsi)

After Mecca: Engaging Hamas, Rapport Moyen-Orient N°62, 28 février 2007 (aussi disponible en arabe)

Restarting Israeli-Syrian Negotiations, Rapport Moyen-Orient N°63, 10 avril 2007 (aussi disponible en arabe)

After Gaza, Rapport Moyen-Orient N°68, 2 août 2007 (aussi disponible en arabe)

Le Hezbollah et la crise libanaise, Rapport Moyen-Orient N°69, 10 octobre 2007 (aussi disponible en anglais et en arabe)

The Israeli-Palestinian Conflict: Annapolis and After, Briefing Moyen-Orient N°22, 20 novembre 2007 (aussi disponible en arabe)

Inside Gaza: The Challenge of Clans and Families, Rapport Moyen-Orient N°71, 20 décembre 2007

Ruling Palestine I: Gaza Under Hamas, Rapport Moyen-Orient N°73, 19 mars 2008 (aussi disponible en arabe)

Lebanon: Hizbollah's Weapons Turn Inward, Briefing Moyen-Orient N°23, 15 mai 2008 (aussi disponible en arabe)

IRAK/IRAN/GOLFE

Iraq: Allaying Turkey's Fears Over Kurdish Ambitions, Rapport Moyen-Orient N°35, 26 janvier 2005 (aussi disponible en arabe)

Iran in Iraq: How Much Influence?, Rapport Moyen-Orient N°38, 21 mars 2005 (aussi disponible en arabe)

Bahrain's Sectarian Challenge, Rapport Moyen-Orient N°40, 2 mai 2005 (aussi disponible en arabe)

Iraq: Don't Rush the Constitution, Rapport Moyen-Orient N°42, 8 juin 2005 (aussi disponible en arabe)

Iran: What Does Ahmadi-Nejad's Victory Mean?, Briefing Moyen-Orient N°18, 4 août 2005

The Shiite Question in Saudi Arabia, Rapport Moyen-Orient N°45, 19 septembre 2005

Unmaking Iraq: A Constitutional Process Gone Awry, Briefing Moyen-Orient N°19, 26 septembre 2005 (aussi disponible en arabe)

Jordan's 9/11: Dealing With Jihadi Islamism, Rapport Moyen-Orient N°47, 23 novembre 2005 (aussi disponible en arabe)

In Their Own Words: Reading the Iraqi Insurgency, Rapport Moyen-Orient N°50, 15 février 2006 (aussi disponible en arabe)

Iran: Is There a Way Out of the Nuclear Impasse?, Rapport Moyen-Orient N°51, 23 février 2006 (aussi disponible en arabe)

The Next Iraqi War? Sectarianism and Civil Conflict, Rapport Moyen-Orient N°52, 27 février 2006 (aussi disponible en arabe)

Iraq's Muqtada Al-Sadr: Spoiler or Stabiliser?, Rapport Moyen-Orient N°55, 11 juillet 2006 (aussi disponible en arabe)

Iraq and the Kurds: The Brewing Battle over Kirkuk, Rapport Moyen-Orient N°56, 18 juillet 2006 (aussi disponible en arabe et en kurde)

After Baker-Hamilton: What to Do in Iraq, Rapport Moyen-Orient N°60, 18 décembre 2006 (aussi disponible en arabe et en farsi)

Iran: Ahmadi-Nejad's Tumultuous Presidency, Briefing Moyen-Orient N°21, 6 février 2007 (aussi disponible en arabe et en farsi)

Iraq and the Kurds: Resolving the Kirkuk Crisis, Rapport Moyen-Orient N°64, 19 avril 2007 (aussi disponible en arabe)

Where Is Iraq Heading? Lessons from Basra, Rapport Moyen-Orient N°67, 25 juin 2007 (aussi disponible en arabe)

Shiite Politics in Iraq: The Role of the Supreme Council, Rapport Moyen-Orient N°70, 15 novembre 2007 (aussi disponible en arabe)

Iraq's Civil War, the Sadrists and the Surge, Rapport Moyen-Orient N°72, 7 février 2008 (aussi disponible en arabe)

Iraq after the Surge I: The New Sunni Landscape, Rapport Moyen-Orient N°74, 30 avril 2008 (aussi disponible en arabe)

Iraq After the Surge II: The Need for a New Political Strategy, Rapport Moyen-Orient N°75, 30 avril 2008

Failed Responsibility: Iraqi Refugees in Syria, Jordan and Lebanon, Rapport Moyen-Orient N°77, 10 juillet 2008

AUTRES RAPPORTS ET BRIEFINGS

Pour les rapports et les briefings de Crisis Group sur

- l'Afrique ;
- l'Asie ;
- l'Europe ;
- l'Amérique latine et la Caraïbe ;
- le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ;
- des sujets thématiques ;
- *CrisisWatch*,

veuillez vous rendre sur notre site web : www.crisisgroup.org.

ANNEXE G

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INTERNATIONAL CRISIS GROUP

Co-présidents

Christopher Patten

Ancien commissaire européen aux Relations extérieures; ancien gouverneur de Hong Kong; ancien membre du Conseil des ministres britannique; chancelier de l'université d'Oxford

Thomas Pickering

Ancien ambassadeur des États-Unis auprès des Nations Unies, de la Russie, de l'Inde, d'Israël, d'El Salvador, du Nigéria et de la Jordanie

Président directeur général

Gareth Evans

Ancien ministre des Affaires étrangères d'Australie

Comité de direction

Morton Abramowitz

Ancien secrétaire d'État adjoint des États-Unis; ancien ambassadeur des États-Unis en Turquie

Emma Bonino*

Ancienne ministre pour les Affaires européennes et le Commerce extérieur d'Italie et Commissaire européenne pour l'Aide humanitaire

Cheryl Carolus

Ancienne Haut Commissaire de l'Afrique du Sud auprès du Royaume-Uni; ancienne secrétaire générale de l'ANC

Maria Livanos Cattau

Ancienne secrétaire générale de la Chambre de commerce internationale

Yoichi Funabashi

Éditorialiste en chef et chroniqueur de l'Asahi Shimbun, Japon

Frank Giustra

Président du conseil d'Endeavour Financial Corporation, Canada

Stephen Solarz

Ancien membre du Congrès des États-Unis

George Soros

Président de l'Open Society Institute

Pär Stenbäck

Ancien ministre des Affaires étrangères, Finlande

*Vice-présidente

Adnan Abu-Odeh

Ancien conseiller politique du Roi Abdallah II et du Roi Hussein; ancien représentant permanent de la Jordanie auprès des Nations unies

Kenneth Adelman

Ancien ambassadeur des États-Unis et directeur de l'Agence américaine pour le contrôle des armes et le désarmement

Ali Alatas

Ancien ministre des Affaires étrangères d'Indonésie

SAR le Prince Turki al-Faisal

Ancien ambassadeur du Royaume d'Arabie-Saoudite aux États-Unis; Président, King Faisal Center for Research and Islamic Studies

Kofi Annan

Ancien Secrétaire-général des Nations unies; Prix Nobel de la Paix (2001)

Louise Arbour

Ancienne Haut Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme et Procureur en chef des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda

Richard Armitage

Ancien sous-secrétaire d'État américain

Lord (Paddy) Ashdown

Ancien Haut Représentant en Bosnie-Herzégovine et Président du parti libéral-démocrate, Royaume-Uni

Shlomo Ben-Ami

Ancien ministre des Affaires étrangères d'Israël

Lakhdar Brahimi

Ancien conseiller spécial du Secrétaire général des Nations unies; ancien ministre des Affaires étrangères algérien

Zbigniew Brzezinski

Ancien conseiller à la Sécurité nationale auprès du président des États-Unis

Kim Campbell

Ancienne Premier ministre du Canada

Naresh Chandra

Ancien secrétaire de cabinet; ancien ambassadeur de l'Inde aux États-Unis

Joaquim Alberto Chissano

Ancien président du Mozambique

Wesley Clark

Ancien commandant suprême des forces alliées de l'OTAN en Europe

Pat Cox

Ancien président du Parlement européen

Uffe Ellemann-Jensen

Ancien ministre des Affaires étrangères du Danemark

Mark Eyskens

Ancien Premier ministre de Belgique

Joschka Fischer

Ancien ministre des Affaires étrangères d'Allemagne

Leslie H. Gelb

Président émérite du Conseil des Relations étrangères, États-Unis

Carla Hills

Ancienne ministre au Logement; ancienne représentante au Commerce extérieur des États-Unis

Lena Hjelm-Wallén

Ancienne Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de Suède

Swanee Hunt

Présidente de l'Initiative for Inclusive Security, Présidente, Hunt Alternatives Fund; ancienne ambassadrice des États-Unis en Autriche

Anwar Ibrahim

Ancien Premier ministre adjoint de Malaisie

Asma Jahangir

Rapporteur spécial des Nations unies sur la liberté de religion ou de conviction; présidente de la Commission des droits de l'Homme au Pakistan

James V. Kimsey

Fondateur et président honoraire d'America Online, inc. (AOL)

Wim Kok

Ancien Premier ministre des Pays-Bas

Aleksander Kwaśniewski

Ancien président de la Pologne

Ricardo Lagos

Ancien président du Chili, Président, Club de Madrid

Joanne Leedom-Ackerman

Romancière et journaliste, États-Unis

Jessica Tuchman Mathews

Présidente, Fondation Carnegie pour la Paix internationale

Moisés Naím

Rédacteur en chef, Foreign Policy; ancien ministre de l'industrie et du commerce du Venezuela

Ayo Obe

Présidente du comité directeur du Mouvement mondial pour la démocratie, Nigéria

Christine Ockrent

Journaliste et écrivain, France

Victor Pinchuk

Fondateur de l'Interpipe Scientific and Industrial Production Group

Samantha Power

Écrivain ; professeur à la Kennedy School of government, Harvard University

Fidel V. Ramos

Ancien président des Philippines

Güler Sabancı

Chairperson, Sabancı Holding, Turkey

Ghassan Salamé

Ancien ministre du Liban; professeur de relations internationales à Paris

Thorvald Stoltenberg

Ancien ministre des Affaires étrangères de Norvège

Lawrence Summers

Ancien président, Université de Harvard ; Ancien Secrétaire du Trésor des États-Unis

Ernesto Zedillo

Ancien président du Mexique; directeur du Yale Center for the Study of Globalization

CONSEIL PRÉSIDENTIEL

Le conseil présidentiel de Crisis Group est un groupe éminent de donateurs privés qui apportent un soutien essentiel, du temps et une expertise à Crisis Group dans l'accomplissement de sa mission.

Canaccord Adams Limited

Bob Cross
Frank E. Holmes

Ford Nicholson
Ian Telfer

Neil Woodyer
Don Xia

CONSEIL CONSULTATIF INTERNATIONAL

Le Conseil consultatif international est constitué de donateurs privés qui contribuent régulièrement, par leur savoir et leur expérience, aux activités de Crisis Group.

Rita E. Hauser
(Co-présidente)

Elliott F. Kulick
(Co-président)

Marc Abramowitz

Anglo American PLC

APCO Worldwide Inc.

Ed Bachrach

Patrick E. Benzie

Stanley M. Bergman and

Edward J. Bergman

BHP Billiton

Harry Bookey and
Pamela Bass-Bookey

John Chapman Chester

Chevron

Citigroup

Companhia Vale do Rio Doce

Richard H. Cooper

Credit Suisse

Neil & Sandy DeFeo

John Ehara

Equinox Partners

Frontier Strategy Group

Konrad Fischer

Seth Ginns

Alan Griffiths

Charlotte and Fred Hubbell

Iara Lee & George Gund III Foundation

Sheikh Khaled Juffali

George Kellner

Amed Khan

Shiv Vikram Khemka

Scott J. Lawlor

Statoil ASA

George Loening

McKinsey & Company

Harriet Mouchly-Weiss

Najib A. Mikati

Donald Pels

PT Newmont Pacific Nusantara (Mr. Robert Humberson)

Michael L. Riordan

Tilleke & Gibbins

Baron Guy Ullens de Schooten

VIVATrust

Stanley Weiss

Westfield Group

Yasuyo Yamazaki

Yapi Merkezi Construction and Industry Inc.

Shinji Yazaki

Sunny Yoon

CONSEILLERS

Les conseillers sont d'anciens membres du Conseil d'administration qui maintiennent leur collaboration avec Crisis Group et sont sollicités de façon ponctuelle pour apporter leurs conseils et leur soutien à Crisis Group.

Martti Ahtisaari
(Président émérite)

Diego Arria

Paddy Ashdown

Zainab Bangura

Christoph Bertram

Jorge Castañeda

Alain Destexhe

Marika Fahlen

Stanley Fischer

Malcolm Fraser

Bronislaw Geremek

I.K. Gujral

Max Jakobson

Todung Mulya Lubis

Allan J. MacEachen

Barbara McDougall

Matthew McHugh

George J. Mitchell
(Président émérite)

Surin Pitsuwan

Cyril Ramaphosa

George Robertson

Michel Rocard

Volker Ruehe

Mohamed Sahnoun

Salim A. Salim

William Taylor

Leo Tindemans

Ed van Thijn

Shirley Williams

Grigory Yavlinski

Uta Zapf